

idi



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2013



INVESTIR EN PRIVATE EQUITY

SOMMAIRE



01. PRÉSENTATION DU GROUPE — 5

- 1 / L'IDI — 6
- 2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance — 15
- 3 / Chiffres opérationnels clés — 16
- 4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence — 17
- 5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2013 — 20
- 6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI — 21
- 7 / Rapport RSE — 27

02. GOUVERNANCE — 33

- 1 / Conformité au Code de Gouvernance — 34
- 2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement — 35
- 3 / Rémunération et avantages — 42
- 4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société — 46
- 5 / Gestion des risques — 47
- 6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne — 51
- 7 / Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société IDI — 55

03. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE — 57

- 1 / Les comptes consolidés — 58
- 2 / Les comptes sociaux — 60
- 3 / Actif net réévalué — 60
- 4 / Affectation du résultat 2013 — 62
- 5 / Perspectives financières — 63
- 6 / Événements significatifs récents — 63

04. COMPTES CONSOLIDÉS — 65

- 1 / Bilan consolidé — 66
- 2 / Compte de résultat consolidé — 67
- 3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés — 68
- 4 / Tableau de variation des capitaux propres — 69
- Annexe — 70

05. COMPTES SOCIAUX — 91

- 1 / Bilan au 31 décembre — 92
- 2 / Compte de résultat au 31 décembre — 93
- 3 / Annexe aux comptes sociaux — 94
- 4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels — 101
- 5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices — 102

06. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL — 105

- 1 / Informations concernant l'IDI — 106
- 2 / Informations complémentaires — 106
- 3 / Capital et principaux actionnaires — 110
- 4 / Programme de rachat — 112
- 5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) — 115

07. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — 117

- 1 / Ordre du jour — 118
- 2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale — 118
- 3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant — 122
- 4 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés — 123

08. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 125

- 1 / Personne responsable — 126
- 2 / Contrôleurs légaux des comptes — 126
- 3 / Documents accessibles au public et information financière — 127
- 4 / Opérations avec les entités apparentées — 127
- 5 / Informations financières historiques — 128
- 6 / Table de concordance — 129
- 7 / Table de concordance du rapport financier annuel — 133
- 8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant — 134



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Entretien
avec



CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE

Président de Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

QUE FAUT-IL RETENIR DE L'ANNÉE 2013 ?

— 2013 a été une année de paradoxes : les grands groupes ont enregistré des résultats en croissance et bénéficié de leurs positions fortes dans les pays émergents, les marchés boursiers ont retrouvé des couleurs et les montants de capitaux à investir sont à nouveau importants.

Mais ces bonnes nouvelles sont en quelque sorte l'arbre qui cache la forêt. Pour les PME qui constituent le socle d'une reprise économique durable et solide, le contexte est resté difficile. Elles ont, cette année encore, souffert de l'atonie de l'économie française et peinent à retrouver des niveaux d'activité satisfaisants. La pression fiscale reste importante. Les sources de financement qui s'étaient taries avec la crise redeviennent certes plus nombreuses : crédits bancaires et marchés boursiers notamment mais les investisseurs font toujours preuve d'une très grande prudence et beaucoup de chefs d'entreprises doivent encore batailler pour trouver les moyens de financer leur croissance.

Dans ce contexte, le travail de fond que nous avons mené sur notre portefeuille et la grande sélectivité dont nous avons fait preuve en matière d'investissement nous permettent d'afficher des performances malgré tout satisfaisantes : notre Actif Net Réévalué a résisté avec une croissance de 2,7%.

Idinvest Partners a de son côté, réalisé une excellente année, confortant sa place de partenaire incontournable des entreprises en croissance. Ses récents succès dont l'introduction en bourse de Critéo lui ont permis d'élargir

encore sa base d'investisseurs. Avec plus de 4,2 milliards sous gestion et des performances parmi les meilleures de l'industrie, Idinvest Partners séduit toujours les institutionnels et les particuliers au travers de ses fonds FPCI et FCPI mais est aussi devenu un partenaire de choix d'industriels à la recherche de plateformes de financement de l'innovation comme en témoignent les alliances nouées en 2013 avec le Groupe Lagardère et EDF.

**“La vision patrimoniale
de notre métier
d'investisseur est le socle immuable
de notre stratégie.”**

**“La qualité de notre portefeuille
et notre grande sélectivité nous
permettent d'afficher des performances
satisfaisantes”**

LA STRATÉGIE DE L'IDI EST-ELLE EN TRAIN D'ÉVOLUER ?

— Nous existons depuis plus de 40 ans, et il serait naïf de penser que nous exerçons aujourd'hui notre métier comme au moment de la création de l'IDI. Le contexte a, bien évidemment, changé, la finance s'est sophistiquée, et les entreprises évoluent maintenant dans un environnement concurrentiel totalement mondialisé.

L'IDI a accompagné ces évolutions. Nous nous sommes constamment adaptés tout en restant fidèles à notre histoire et aux principes qui font notre force : savoir saisir les opportunités, être à la fois innovants et disciplinés, toujours privilégier la création de valeur à long terme.

Avec la crise récente, notre métier d'investisseur a connu de profonds bouleversements. A l'IDI, nous avons fait le choix d'inscrire notre action dans la durée, sans changer de cap, sans à coup. Nous avons pris le temps d'analyser les évolutions du marché tout en sachant agir vite lorsque les



entreprises que nous accompagnons avaient besoin de réactivité ou pour saisir des opportunités d'investissement intéressantes.

Ce succès s'est construit autour d'une équipe resserrée, fidèle et soudée grâce à laquelle nous sommes capables d'allier vision et rapidité de décision. L'implication capitaliste des dirigeants et de l'équipe garantit aux actionnaires de l'IDI un alignement d'intérêt, essentiel lorsqu'il faut juger de l'intérêt d'une prise de participation ou d'un investissement stratégique. Cette vision patrimoniale de notre métier d'investisseur reste essentielle aujourd'hui comme hier. C'est le socle immuable de notre stratégie depuis la création de l'IDI et elle continue à guider notre action.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ANNÉE QUI DÉMARRE ?

— Les frémissements que nous avons perçus en 2013 commencent à se concrétiser. Depuis le début de l'année, notre politique d'investissement a été particulièrement dynamique avec plus de 33 millions d'euros investis, dont les prises de participations dans Winnicare (acteur majeur de la conception et de la fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés), dans une joint-venture créée avec le groupe grec Franco Compania Naviera afin de financer l'acquisition de deux navires, dans IHS (leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigéria) et dans Alkan (leader des systèmes d'emport et d'éjection destinés à l'industrie aéronautique de défense). Les opportunités sont plus nombreuses. Cette activité soutenue devrait donc se poursuivre tout au long de l'année et nous sommes raisonnablement optimistes pour 2014. Si la conjoncture

reste difficile pour les PME, les perspectives économiques s'améliorent. Nous détenons des actifs de qualité dont les valorisations dans nos comptes sont aujourd'hui prudentes.

Avec une capacité d'investissement toujours importante, l'IDI a donc toutes les cartes en main pour livrer à nouveau cette année des performances en croissance et continuer à créer de la valeur.

**“L'IDI a toutes les cartes
en main
pour continuer à créer
de la valeur”**

UN VŒU POUR 2014 ?

— Une croissance retrouvée et de l'audace !

01

PRÉSENTATION DU GROUPE

1 / L'IDI — 6

- 1.1 / Pionnier de l'investissement — 6
- 1.2 / Notre identité, nos valeurs — 6
 - 1.3 / Notre métier — 7
 - 1.4 / Notre expertise — 8
 - 1.5 / Nos objectifs — 8
- 1.6 / Les équipes du Groupe IDI — 9
- 1.7 / Organigramme au 31 décembre 2013 — 13

2 / L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE L'ART ET DE LA FINANCE — 15

3 / CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS — 16

4 / CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE — 17

5 / PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSIION EN 2013 — 20

6 / L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI — 21

- 6.1 / Gestion pour compte propre — 21
- 6.2 / Gestion pour compte de tiers — 24
- 6.3 / Autres actifs financiers — 26

7 / RAPPORT RSE — 27

- 7.1 / Périmètre — 27
- 7.2 / Données sociales — 27
- 7.3 / Données environnementales — 29
- 7.4 / Données sociétales — 29
- 7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion — 30

I / L'IDI

1.1 / Pionnier de l'investissement

Avec plus de 40 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créée en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Doté d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En plus de 40 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital investissement.

L'IDI EN QUELQUES DATES

1970	1987	1991	2004	2005	2008	2010
Création par les pouvoirs publics de l'Institut du Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres les PME françaises	Reprise de l'IDI par son management avec le soutien d'investisseurs financiers	Introduction en bourse de l'IDI au Second Marché de la Bourse de Paris	Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de <i>private equity</i> implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe	Lancement d'IDI Mezzanine dédiée au financement de l'acquisition de PME	Lancement d'IDI Emerging Markets, filialisation et ouverture aux tiers de l'activité créée en 2004	Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) auprès du groupe Allianz

1.2 / Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis plus de 40 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le Groupe gère aujourd'hui près de 4,6 milliards d'euros d'actifs.

L'IDI intervient sur tous les métiers de l'investissement – capital transmission, capital développement, capital croissance, fonds de fonds – et investit à la fois pour compte propre et pour compte de tiers. Le Groupe dispose de ressources importantes pour accompagner sur la durée le développement de sociétés dans lesquelles il investit aux côtés de leurs dirigeants. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif du Groupe : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 14,48 %, soit une multiplication par 21 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquels le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions le mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.3 / Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis plus de 40 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI n'a aucune dette et pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, le Groupe IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe, en France et à l'international.

En France et en Europe, l'IDI intervient au travers de sa filiale Idinvest Partners qui gère plus de 4,2 milliards d'euros. En 2013, l'activité d'Idinvest Partners a été marquée par la levée de 8 nouveaux véhicules sous forme soit de fonds institutionnels dédiés, comme le FPCI Opportunité Europe, soit de fonds spécialisés dans le digital avec le FPCI Idinvest Digital Fund II, les transactions secondaires avec le FPCI Idinvest Secondary Fund II ou les produits de dettes avec la création du FCT Idinvest Dette Senior. Parallèlement, les fonds de capital croissance, réservés aux particuliers, ont réussi à lever, dans un contexte difficile, plus de 80 millions d'euros.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de sa filiale IDI Emerging Markets qui gère près de 350 millions d'euros. Le compartiment IDI Emerging Markets II, levé en 2010, a atteint 43,8 millions d'euros et était totalement investi à fin février 2014. Par ailleurs, l'équipe a levé 48 millions de dollars à l'issue du premier closing de son troisième véhicule.

1.4 / Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être à la fois diversifié :

- en termes de secteurs : le Groupe investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée ;
- en termes de produits : le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements senior ou junior décotés ou en parts de fonds d'investissement.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.5 / Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMIS LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, le Groupe IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

Le Groupe IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME en s'appuyant sur ses deux piliers stratégiques : son métier historique d'investisseur pour compte propre et son activité d'investisseur pour compte de tiers au travers d'Idinvest Partners et d'IDI Emerging Markets ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition qui lui paraissent les plus pertinentes et conformes à ses critères stricts d'investissement ;
- saisir les opportunités créées par la recomposition actuelle du paysage du *private equity* en explorant les opportunités de reprise de sociétés de gestion ou de portefeuilles.

1.6 / Les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent une quarantaine de professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66 % du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient un intéressement sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

DIRIGEANT ACTIONNAIRE

Christian LANGLOIS-MEURINNE Président de Ancelle et Associés SAS Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

LES ÉQUIPES
D'INVESTISSEMENTÉquipe fonds propres et mezzanine
d'IDI**MARCO DE ALFARO**
Directeur Associé

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *private equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général. Depuis son arrivée à l'IDI, il a été responsable de nombreux investissements et désinvestissements, dans des secteurs variés.

JULIEN BENTZ
Directeur Associé

MBA Insead, ESCP Europe, Université Paris IX Dauphine. Président-Directeur Général d'IDI Asset Management. Julien Bentz a près de 10 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO / Capital-Développement) et en mezzanine au sein du groupe IDI pour lequel il a réalisé une douzaine d'opérations. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette (maintenant intégrée au Crédit Suisse).

ALEXIS GARAND-CLAVEL
Directeur Adjoint

E.M. Lyon, Alexis a rejoint l'IDI en février 2007. Il a travaillé auparavant au sein du département Transaction Services de KPMG pendant deux ans en support à des fonds d'investissement.

AUGUSTIN HARREL-COURTES
Chargé d'affaires

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.

JONATHAN COLL
Chargé d'affaires

Jonathan a rejoint les équipes du groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et corporates français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette.

TATIANA NOURISSAT
Secrétaire général

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

WALID KENAISSI

Responsable financier

Titulaire d'un Master d'Audit Financier de l'Université Paris Dauphine et du diplôme de Certified Public Accountant, Walid est en charge des fonctions financières du Groupe. Avant de rejoindre l'IDI en octobre 2011, Walid a exercé pendant sept ans au sein du cabinet d'audit Deloitte & Associés.

MIREILLE HINAUX
Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École Nationale de Commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant six ans dans un groupe de transport.

Directoire d'IDI Emerging Markets

PETER BIELICZKY
Président du Directoire

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006 et IDI Emerging Markets en 2008. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant huit ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

JULIEN KINIC
Membre du Directoire

Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, Julien a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé six ans pour Arthur Andersen à Paris, puis entre en 2000 au sein de Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO, puis rejoint en 2006 l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *private equity*. Peter Bieliczy et Julien Kinic ont étoffé leur équipe en 2011 qui compte désormais quatre personnes.

Directoire d'Idinvest Partners

CHRISTOPHE BAVIÈRE
Président du Directoire

Titulaire d'un MBA de l'University of Ottawa et diplômé de l'ESLSCA. Avant de rejoindre Idinvest Partners, Christophe occupait des postes de dirigeants au sein du groupe AGF-Allianz, comme Directeur de la Gestion des portefeuilles diversifiés de 1998 à 2001 et comme responsable des placements à revenu fixe de 1990 à 1998 au sein d'AGF Asset Management.

BENOIST GROSSMANN
Membre du Directoire

Titulaire d'un doctorat de physique (Université Paris VI) et d'un MBA de l'IEP de Paris. Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de dix ans. Il était auparavant un des partners de Viventures de 1998 à 2002 et Investment manager à la Financière de Brieenne. Christophe Bavière et Benoist Grossmann sont entourés de près de quarante professionnels.



1. Christian Langlois-Meurinne
2. Marco de Alfaro
3. Julien Bentz
4. Alexis Garand-Clavel
5. Augustin Harrel-Courtès
6. Tatiana Nourissat
7. Walid Kenaissi
8. Jonathan Coll
9. Peter Bieliczky
10. Julien Kinic
11. Christophe Bavière
12. Benoist Grossmann

Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce GENDRY Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, Chairman de Cavamont Holdings Ltd.

VICE-PRÉSIDENT

FFP Invest Premier mandat le 24 avril 2012

Représentée par M. Alain Chagnon, Directeur Général.

MEMBRES

Philippe CHARQUET Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, administrateur de Voltaire Ltd.

Patrice de MAISTRE Premier mandat le 30 juin 2008

M. de Maistre est Gérant de la SARL Eugenia & Associés.

Olivier DOUSSET Premier mandat le 30 juin 2008

M. Dousset est, entre autres, Président de la Compagnie d'Anjou.

Gilles ETRILLARD Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS).

Jean GATTY Premier mandat le 29 juin 2004

M. Gatty est Président de JG Capital Management.

Renaud GIRARD Premier mandat le 28 avril 2010

M. Girard est journaliste-grand reporter au Figaro.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est notamment Vice-Président du Conseil d'Administration d'Imerys.

François THOMAZEAU Premier mandat le 30 juin 2008

M. Thomazeau est, entre autres, Président du Directoire de Foncière de Paris.

Bertrand VOYER Premier mandat le 30 juin 2008

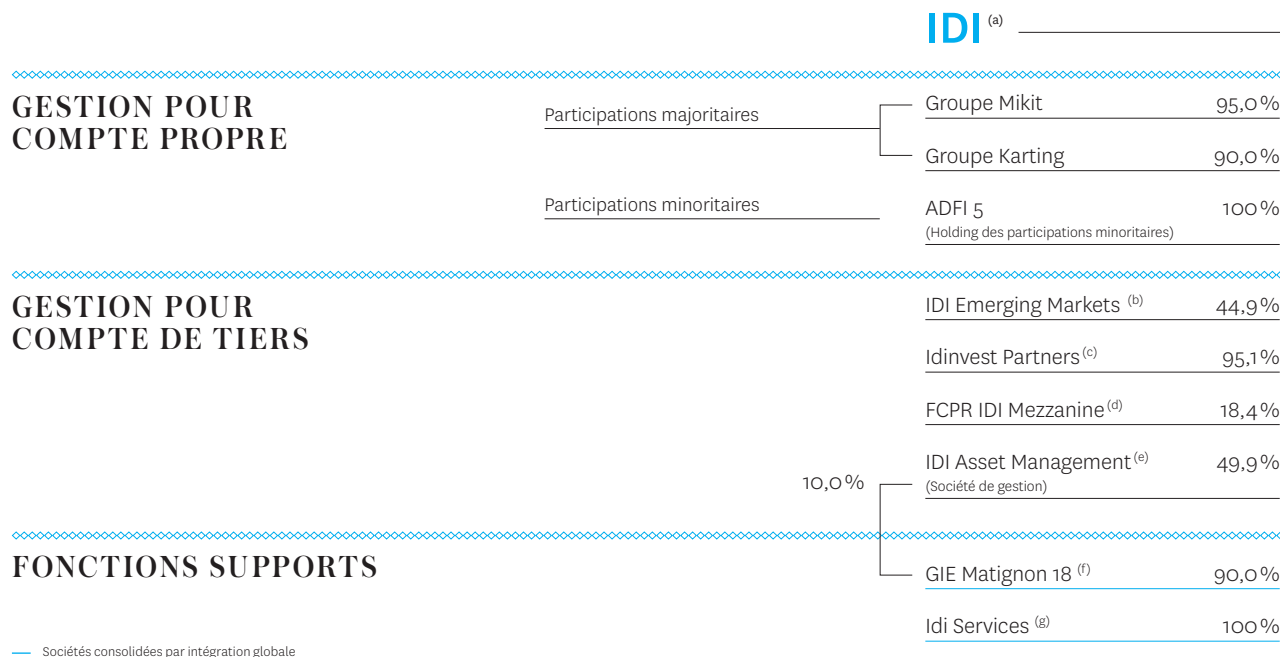
M. Voyer est, entre autres, Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir.

CENSEUR

Louis de MURARD Premier mandat le 30 juin 2010

M. de Murard est Directeur Administratif et Financier de la société Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller.

1.7 / Organigramme au 31 décembre 2013



L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 111 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, page 100 du document de référence.

Les Fonds gérés s'établissent fin 2013 à 4,55 milliards d'euros se décomposant en (i) 240,2 millions d'euros de fonds propres de l'IDI et (ii) en 4,31 milliards d'euros de fonds tiers (4,2 milliards d'euros par Idinvest Partners et 60 et 14,5 millions d'euros au titre de la quote-part de fonds tiers dans la société IDI Emerging Markets et dans le FCPR IDI Mezzanine respectivement).

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital investissement.

(b) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de private equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.

(c) Idinvest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB le 10 juin 1999. Idinvest Partners exerce une activité de gestion pour compte de tiers (4,2 milliards d'euros sous gestion) dans le capital investissement, à travers notamment, d'une part, l'investissement dans des fonds de private equity mid-cap en Europe et, d'autre part, l'investissement dans le capital risque à travers des produits défiscalisants. Idinvest Partners est détenu à 48,2 % par IDI via ADFI 3 (détenu à 94,6 % par IDI).

(d) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005, géré par IDI Asset Management et dont la période d'investissement a été close le 18 octobre 2009. Par ailleurs, IDI Mezzanine a procédé à l'allongement de la période de désinvestissement du fonds de deux ans.

(e) IDI Asset Management (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR).

(f) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI Asset Management (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

(g) Idi services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. Les autres entités consolidées du Groupe IDI, et qui ne figurent pas sur cet organigramme et qui sont détenues à plus de 99 %, sont : Finidi, ancienne société financière agréée par la Commission Bancaire pour les activités de prise ferme et de placement dont le retrait d'agrément a été obtenu le 28 mars 2012 auprès de l'ACP compte tenu de son faible niveau d'activité (cette société a été dissoute au cours du premier trimestre 2014) et la société Ogi Alban qui est une petite société d'investissement.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 110 du présent rapport.
- ADFI 5 : création en octobre 2011.
- IDI Asset Management : création en avril 1999.
- Idinvest Partners : création le 1^{er} décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2. ADFI 2 a été absorbée par Idinvest Partners le 27 juin 2013.
- IDI Mezzanine : création en février 2005.
- Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés.
- GIE Matignon 18 : création en décembre 2003.
- Idi services : création en novembre 1998
- Finidi (ex Idifine) : création en juin 1997. Finidi a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'IDI le 21 janvier 2014.
- Ogi Alban : création en novembre 1984.
- IDI Emerging Markets : création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de *private equity* dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.
- IDI Emerging Markets Partners : création en septembre 2012

IDI et IDI Asset Management sont membres de l'AFIC.

Idinvest Partners est membre de l'AFIC et de l'AFG.

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI ; les actifs gérés par Idinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés (pages 123 et 124 du document de référence).

2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance



Mécène du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris

Innovant dans le domaine du capital-investissement, l'IDI s'est également toujours engagé auprès d'artistes et de créateurs avant gardistes. L'IDI a ainsi poursuivi son soutien au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris en s'associant, en 2013, à l'exposition Serge Poliakoff, *Le rêve des formes*.

Cette exposition consacrée au peintre abstrait Serge Poliakoff (1900-1969) a constitué une importante rétrospective de près de 70 peintures et de nombreuses œuvres sur papier réalisées entre 1936 et 1969. Depuis 1970, aucune exposition parisienne de grande ampleur n'a été consacrée à cet artiste majeur de l'École de Paris.

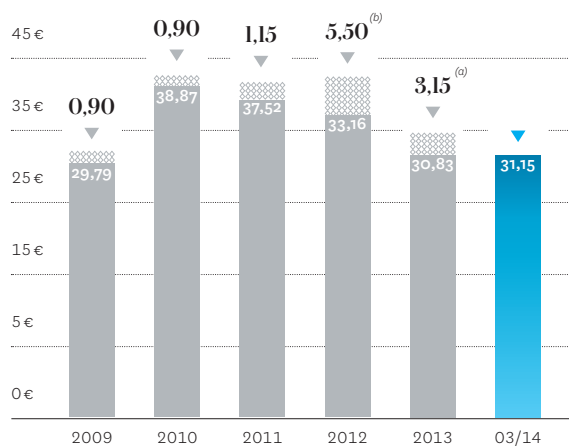
Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI a apporté son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

3 / Chiffres opérationnels clés

03

ANR PAR ACTION



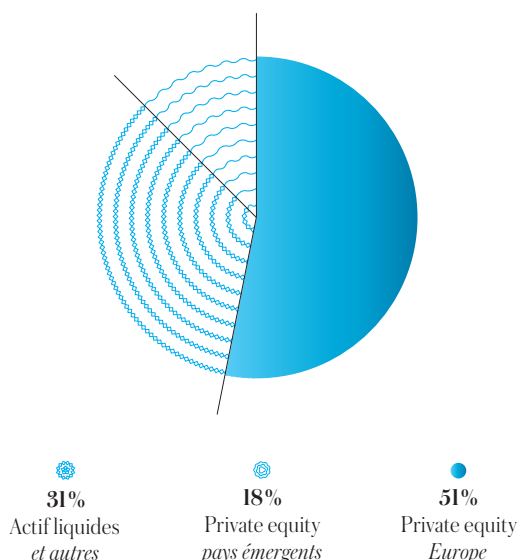
Dividende et acompte versé au cours de l'exercice

ANR par action à la clôture

(a) Dont 3 euros d'acompte sur dividende 2013

(b) Dont 1 euro d'acompte sur dividende 2012

RÉPARTITION DE L'ANR



En 2013, l'ANR par action progresse de 2,7 % (après retraitement du dividende et de l'acompte sur dividende). Cette croissance provient essentiellement des résultats du portefeuille de Private Equity Europe, les autres classes d'actifs restant globalement stables sur la période.

En 2013, le Groupe maintient un niveau de dividende ordinaire représentant plus de 3 % de l'ANR.

L'ANR est comme par le passé constitué d'environ 70 % d'actifs de *private equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

L'ANR au 31 décembre 2013 s'élève à 240,2 millions d'euros. Il est comme par le passé constitué d'environ 70 % d'actifs de *private equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

Au 31 décembre 2013, l'IDI n'a pas d'emprunt en cours et dispose d'une capacité d'investissement propre de plus de 69 millions d'euros qui lui a permis de saisir des opportunités d'investissement au premier trimestre 2014.

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 115 à 116 du présent document de référence.

4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence

Private equity France, LBO et capital développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Le marché du capital investissement enregistre une reprise de son activité 2013, tant en termes de levées de fonds qu'en termes d'investissements :

- augmentation sensible des levées de fonds qui, pour la première fois depuis cinq ans, ont dépassé les montants investis pour atteindre 8,2 milliards d'euros contre 5,0 milliards d'euros en 2012. Cette forte

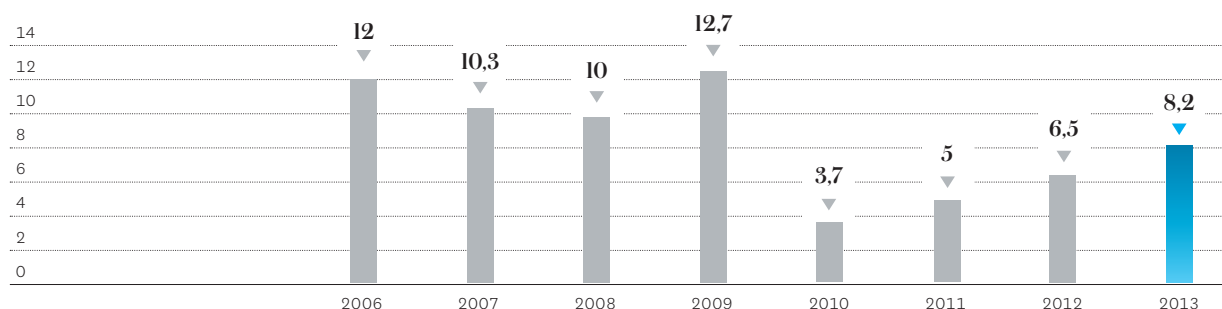
augmentation de 63% s'explique notamment par la progression des capitaux levés auprès des mutuelles, des compagnies d'assurances, des caisses de retraite ou encore du secteur public (58% en cumulé des capitaux levés contre 41% en 2012) ;

- augmentation également des montants investis, lesquels ont atteint 6,5 milliards d'euros en 2013 contre 6,1 milliards d'euros en 2012.

Levées de fonds (en millions d'euros)	2012	2013	En %	Variation 2012-2013 en %
Assurances/mutuelles	572	2 101	26 %	267 %
Entités du secteur public	1 107	1 514	19 %	37 %
Personnes physiques/family offices	1 079	1 295	16 %	20 %
Fonds de fonds	866	1 129	14 %	30 %
Caisses de retraites	393	1 078	13 %	174 %
Banques	611	585	7 %	-4 %
Industriels	288	290	4 %	1 %
Autres	83	136	2 %	64 %
Marchés financiers	9	23	0 %	156 %
Total	5 008	8 152	100 %	63 %

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2013 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 03 avril 2014.

LEVÉES DE FONDS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2013 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 03 avril 2014.

Cette hausse s'explique non seulement par la levée exceptionnelle de 2,8 milliards d'euros finalisée au second semestre 2013 par Ardian, l'ex-filiale de la compagnie d'assurance AXA, mais également par le retour des levées supérieures à 200 millions d'euros (au nombre de huit en 2013 contre trois pour 2012). En effet, elles augmentent de 3,7 milliards d'euros et représentent désormais 61 % des capitaux

levés contre 26 % en 2012 tandis que les levées inférieures à 200 millions d'euros enregistrent un retrait de 0,6 milliard d'euros. Par ailleurs, la part des investisseurs étrangers progresse de nouveau en 2013, puisqu'ils représentent 45 % des engagements totaux (dont 21 % pour les investisseurs non-européens) contre 30 % en 2012, soit une croissance de 15 points.

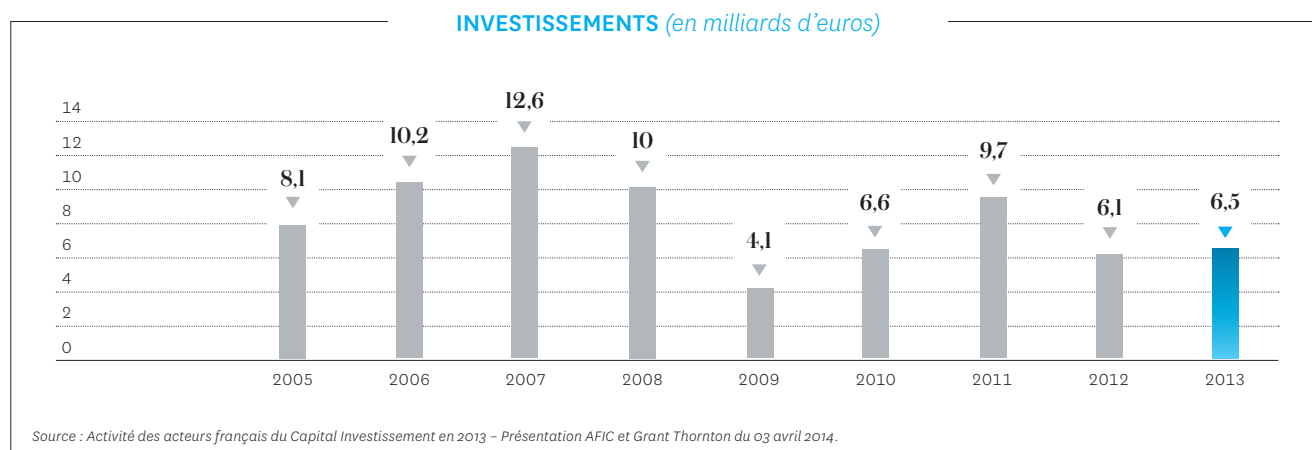
Les montants investis enregistrent, quant à eux, un léger rebond en 2013 avec une hausse de 7 % pour atteindre 6,5 milliards d'euros, mais restent bien en-deçà du niveau de 2011 (9,7 milliards d'euros). Le capital innovation est le segment qui progresse le plus, avec 642 millions d'euros investis dans les jeunes entreprises, soit une progression de 45 % par rapport à 2012. Néanmoins, le niveau du capital innovation

en France demeure relativement faible par rapport aux États-Unis où il représente 1,8 ‰ du PIB contre 0,3 ‰ en France.

Entre 2009 et 2013, le TCAM (Taux de Croissance Annuel Moyen) des montants investis atteint +12,1 %.

Investissements (en millions d'euros)	2012	2013	En %	Variation 2012-2013 en %
Capital Transmission/LBO	3 568	3 910	60 %	10 %
– dont inférieur à 100 M€	1 972	2 052	na	4 %
– dont supérieur ou égal à 100 M€	1 597	1 858	na	16 %
Capital Développement	1 946	1 827	28 %	-6 %
Capital Innovation	443	642	10 %	45 %
Capital Retournement	115	103	2 %	-10 %
Total	6 072	6 482	100 %	7 %

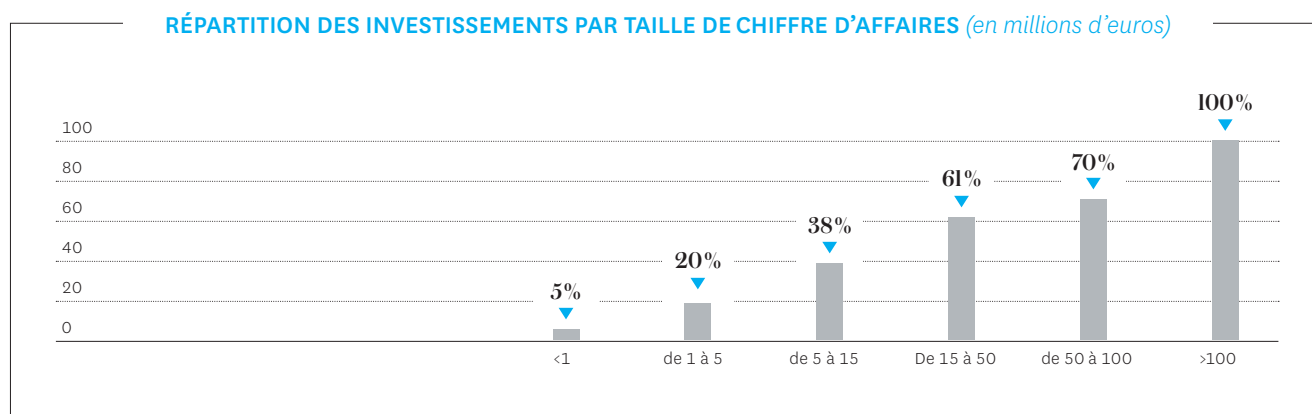
Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2013 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 03 avril 2014.



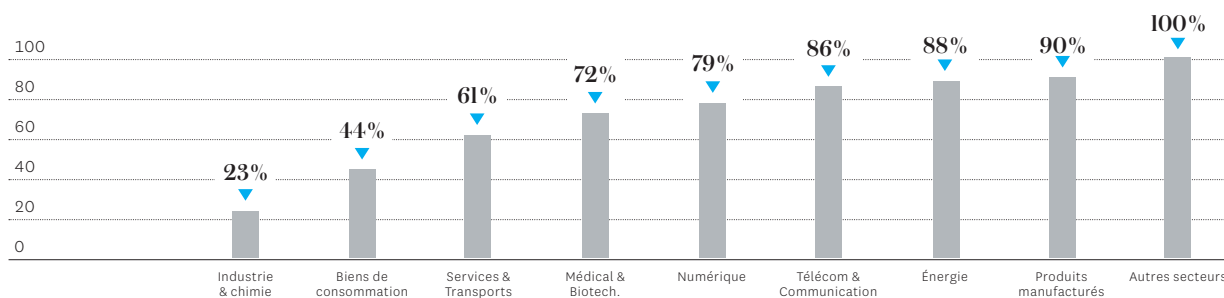
Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers reste stable sur l'année 2013 puisqu'il atteint 1 560 contre 1 548 en 2012, soit une légère augmentation de 0,8 %.

Le TCAM entre 2009 et 2013 du nombre de sociétés accompagnées est relativement stable autour de +1,5 %. Ce chiffre –record absolu en

Europe – comparé à celui des montants investis, indique que le montant des investissements par société accompagnée est en moyenne en baisse sur les quatre dernières années en France (95 % des entreprises soutenues en 2013 ont reçu moins de 15 millions d'euros).



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2013 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 03 avril 2014.

Enfin, le capital investissement a connu une augmentation des cessions, tant en volume (+12% avec 1 019 cessions enregistrées) qu'en valeur (+64% à 5,7 milliards d'euros), notamment portées par les ventes à d'autres sociétés de capital investissement (pour 1,6 milliard d'euros) et le retour sur les marchés boursiers avec plus d'1,0 milliard d'euros de cessions de titres cotés mais également 410 millions d'euros récupérés à l'occasion d'introductions en bourse.

Les principaux acteurs du capital investissement

Après une année 2012 de consolidation, cette année fut placée sous le signe de l'indépendance. Ainsi, un certain nombre d'opérations ont eu lieu en 2013 sur des sociétés de gestion françaises : Ardian (ex AXA PE) a réalisé son spin-off de l'assureur AXA, CM-CIC LBO Partners a rejoint Fondations Capital, Keensight Capital (ex R Capital Management) s'est émancipé du Groupe Rothschild, OTC Asset Management s'est rapprochée d'Aggregator Capital, etc. Par ailleurs, nombre d'équipes de gestion ont évolué.

Dans ce contexte, l'IDI se distingue plus que jamais par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en mutation.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, on peut toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs Small-Caps tels que Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos... ;
- sur la partie supérieure, les fonds TCR, LBO France, Activa, 3i...

Private equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2013 sont décrites page 25 du document de référence.

5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2013

Investissements et cessions au niveau de l'IDI

En 2013, l'IDI directement et au travers d'ADFI5, son véhicule détenant les principales participations minoritaires du Groupe, a poursuivi la rotation de son portefeuille entamée en 2011 et a procédé à plusieurs investissements.

Retraités des opérations de fusion et des variations de comptes courants entre l'IDI et ADFI5, les cessions et remboursements se sont élevés à 31,8 millions d'euros. Ces opérations ont porté sur des lignes de *private equity* Europe à hauteur de 20,8 millions d'euros générant une plus-value de 1,7 million d'euros. Elles concernent notamment les remboursements et cessions relatifs aux participations dans Alti (SSII), Sorgem (études marketing et financières) et le refinancement du groupe Emeraude (distribution de matières plastiques).

Les autres cessions et remboursements (11 millions d'euros) correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging markets.

L'IDI et ADFI5 ont investi 8,6 millions d'euros dans le *private equity* Europe à travers des acquisitions et des capitalisations d'intérêts. Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI s'élèvent à 3,7 millions d'euros et correspondent essentiellement à la prise de participation dans les sociétés Hôtel Champlain Paris et Hôtel Le Pierre Paris. Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers d'ADFI5 et concernent essentiellement une prise de participation dans le groupe Meriguet (peinture décorative). Par ailleurs, l'IDI s'est engagé à travers la joint-venture créée avec le groupe grec Franco Compania Naviera, à financer l'acquisition de deux navires maritimes.

Les autres acquisitions sont constituées de placements dans des actifs liquides (19,1 millions d'euros) et notamment dans des fonds de gestion alternative ainsi que d'investissements dans les pays émergents (1 million d'euros).

Désinvestissements-cessions réalisés en 2013 par le FCPR IDI Mezzanine

Au cours de l'année 2013, IDI Mezzanine a poursuivi le travail entrepris de cession des participations du portefeuille. Ainsi, le Fonds a cédé deux lignes :

- le 28 juin 2013, la participation dans la société Alti est cédée au groupe indien Tata Consultancy Services, réalisant un TRI de 11,1 % et un multiple de 1,7x la mise initiale ;
- le 20 décembre 2013, la participation dans B'O Resort (anciennement France Thermes) est cédée à Normandie Capital Investissement, accompagné par Volney Développement (Crédit Mutuel) et Initiative & Finance, réalisant un TRI de 10,3 % et un multiple de 1,7x.

6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI

6.1 / Gestion pour compte propre

6.1.1. PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2013 sont :

6.1.2. LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

ALBINGIA Investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros



Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels des PME : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 203 millions d'euros en 2013. Au 31 décembre 2013, son résultat technique net avant produits financiers était de 31,7 millions d'euros et son résultat net comptable de 30,4 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 200 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés ont repris à parité l'entreprise contrôlée par Barclays *Private Equity* depuis novembre 2003. Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation avait été maintenue à 20 %. L'acquisition avait été financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

Le 21 décembre 2012, Financière Miro a remboursé une partie substantielle des OC détenues par IDI et versé un dividende à ses actionnaires permettant à l'IDI de recouper au total son investissement d'origine. À l'issue de ces opérations, la répartition du capital a évolué et désormais l'IDI et Chevrillon et Cie détiennent chacune 30,25 % du capital et le management 34,84 %.

EMERAUDE INTERNATIONAL

Investissement de 20,1 millions d'euros



Fondée en 1986, Emeraude International est spécialisée dans la distribution de matières plastiques de grande diffusion (polyéthylène, polypropylène et autres polyoléfinés) à destination des transformateurs de plastique et de fibres textiles. La société exerce son activité principalement en Afrique et, plus récemment, en Asie.

IDI accompagne Emeraude depuis janvier 2012 au côté de son management : le projet vise un développement important sur les zones actuelles, mais aussi sur de nouveaux pays, par croissance organique et aussi par croissance externe. L'objectif est d'en faire l'un des gros distributeurs mondiaux de polymères et, parmi ceux-ci le spécialiste incontesté des pays émergents.

En 2013, la société qui a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 370 millions d'euros (en croissance de plus de 11 %), compte environ 70 salariés répartis à travers 10 bureaux à Paris, en Afrique et en Asie. En octobre 2013, Emeraude Partners, holding du Groupe Emeraude a refinancé la totalité des obligations convertibles, y compris celles détenues par l'IDI pour un montant de 2,2 millions d'euros de nominal.

GROUPE MERIGUET Investissement de 2,0 millions d'euros



Le Groupe Mériquet est un spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme. Le Groupe est structuré autour de quatre grands métiers : la peinture décorative et dorure, la taille de pierre et maçonnerie, la serrurerie et ferronnerie, et la boiserie. Le cœur de métier du Groupe est la peinture décorative dont le métier représente la majorité du chiffre d'affaires (environ 75 millions d'euros) et de l'EBITDA (plus de 10 millions d'euros) en 2013. Le Groupe travaille sur des chantiers de rénovations ou de constructions neuves en France (70 % du chiffre d'affaires) et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État. Le Groupe Mériquet est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire français entre les employés.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de Qualium et du management qui garde le contrôle de la société suite à cette première opération de LBO.

WINNCARE Investissement de 17,0 millions d'euros



WinnCare est l'un des principaux acteurs français de la conception et fabrication de lits médicalisés et de matelas anti-escarres dédiés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées. Le Groupe est composé de deux principales sociétés opérationnelles et sites de production, Askle Santé à Nîmes pour les matelas, et Mediatlantique en Vendée pour les lits, le mobilier et les lève-patients. La société, qui a réalisé en 2012/2013 un

chiffre d'affaires de 45,8 millions d'euros pour un EBITDA (EBE) de près de 6 millions d'euros, s'adresse presque exclusivement aux marchés en croissance du maintien à domicile (54 % du chiffre d'affaires) et des établissements de soins pour personnes âgées (45 % du chiffre d'affaires).

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire majoritaire aux côtés de l'équipe de management en place qui a réinvesti massivement dans cette nouvelle opération de LBO.

L'acquisition, signée le 20 décembre 2013 et réalisée en janvier 2014, a été financée principalement en capital (50,8 %) avec une dette senior arrangée par le pool bancaire historique de la société (représentant 2/3 du financement en dette) et une dette mezzanine (représentant 1/3 du financement en dette).

FIDINAV

Fin 2013, l'IDI a pris une participation majoritaire dans une joint-venture créée aux côtés de la famille Frangista. Cette famille a fondé en 1948 la société Franco Compania Naviera, spécialisée dans le transport maritime de vrac sec et en détient toujours le contrôle.

L'objet de cette joint-venture est d'acquérir deux à trois navires spécialisés dans le transport de vrac sec et qui seront exploités par Franco Compania Naviera.

Dans le cadre de cette opération, l'engagement maximum de l'IDI est de 18,0 M\$, soit environ 13,1 M€.

Fin mars 2014, la joint-venture a acquis un navire d'occasion et s'est engagée dans l'acquisition d'un navire neuf qui sera livré en avril 2015.

WORLD FREIGHT COMPANY Investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros suivi d'un tirage complémentaire de 0,6 million d'euros en 2009 et d'un réinvestissement de 2,5 millions d'euros en 2011

World Freight Company est une société mondiale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies de transport aérien de voyageurs. WFC a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires supérieur à 800 millions d'euros et est présent dans environ 40 pays. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre Brunet, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine, Axa Mezzanine et 3i.

L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations Convertibles (OC), et Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).

L'acquisition initiale a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital. IDI a participé en avril 2011, à hauteur de 2,5 millions d'euros, à une émission d'OCABSA de 33 millions d'euros visant à financer une croissance externe.

HOTEL LE PIERRE ET HOTEL MERCURE PARIS SAINT-LAZARE MONCEAU Investissement de l'IDI de 3,5 millions d'euros



L'IDI a investi en tant qu'actionnaire minoritaire dans deux sociétés d'investissement (SAS Hôtel Le Pierre et SAS Hôtel Champlain) dans le cadre de l'acquisition de deux hôtels.

Situé au 25, rue Théodore Banville dans le 17^e arrondissement de Paris, l'hôtel Le Pierre compte 50 chambres destinées à une clientèle d'entreprises et également de touristes.

Également situé dans le 17^e arrondissement, l'hôtel Mercure Paris Saint-Lazare Monceau (99 bis, rue de Rome - 75017 Paris) s'adresse à une clientèle « corporate » et, compte tenu de son emplacement proche de Montmartre, à une clientèle de touristes. Afin de dynamiser la stratégie commerciale, l'hôtel a fait l'objet de travaux de rénovation et d'une mise sous enseigne Mercure en fin d'année 2013.

ACTÉON Investissement total de l'IDI de 7,4 millions d'euros



Acteon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens-dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Acteon réalise à l'étranger environ 80 % de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac et d'autres usines en Italie, Allemagne et Espagne.

L'IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8 %, aux côtés du management et de la société de Edmond de Rothschild Capital Partners. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2013, Acteon a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 128 millions d'euros, en croissance de près de 2 %.

MIKIT Investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros, complété en 2010 par 10,0 millions d'euros dans le cadre de la restructuration de la dette senior de Domosys Finance



Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédant.

Figurant parmi les principaux constructeurs de maisons individuelles en France avec environ 1100 maisons en 2013, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 110 points de vente. En 2013, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 9,0 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2010, dans le cadre d'une négociation entre actionnaires et créanciers de la holding de reprise Domosys Finance, l'IDI s'est porté acquéreur des créances de dette senior de la holding d'acquisition, ainsi que de la participation d'actionnaires minoritaires. Suite à ces acquisitions, l'IDI détient au 31 décembre 2013 une participation de 99,98 % au capital de Domosys Finance.

LES AFFICHES PARISIENNES
Investissement initial
de l'IDI de 1,4 million d'euros
et réinvestissement de 1,0 million
d'euros en 2012

**Affiches
PARISIENNES**

Créées il y a 180 ans, les Affiches Parisiennes étaient détenues jusqu'en 2005 par plus de 200 personnes physiques, héritières des fondateurs. Le groupe publie trois journaux d'information économique, juridique et financière : les Affiches Parisiennes et Départementales, un trihebdomadaire créé en même temps que le groupe, le Moniteur de Seine et Marne, hebdomadaire créé en 1910, et l'Informateur de Seine et Oise, un hebdomadaire. Parallèlement, les Affiches Parisiennes ont développé des prestations de services juridiques avec les agences Euroformalités et Mofor. Enfin, le groupe est présent dans la publicité des ventes judiciaires via la société Claude et Goy.

Mi-2005, l'IDI a acquis, avec Paris-Orléans et le groupe Euris, 90 % du capital des Affiches Parisiennes aux côtés de Philippe Caudrelier-Benac, son Président.

En 2012, le groupe s'est rapproché de la société Europrocurement, courtier en annonces légales opérant sur internet. Son Président, M. Eric Berthod, a pris la Présidence du groupe ainsi élargi.

Par ailleurs, Euris a cédé, à parts égales, ses titres aux groupes Paris-Orléans et IDI.

En 2013, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 14,8 M€ et dégagé un résultat d'exploitation de 3,2 M€ (chiffres non encore arrêtés).

**KARTING Investissement initial de l'IDI
de 5,9 millions d'euros, et réinvestissement
de 0,6 million d'euros en 2010**

Karting

Karting est une société basée à Montbonnot (près de Grenoble) qui emploie environ 50 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous-traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 700 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affiliés.

Dans le cadre d'un processus de restructuration, l'IDI a procédé en 2010 à un investissement complémentaire de l'ordre de 600 milliers d'euros. L'IDI détient désormais 90 % du capital aux côtés du Président de Karting, Michel Haudost, qui en détient le solde.

Le chiffre d'affaires à fin juin 2013 (clôture de l'exercice) était de l'ordre de 8 millions d'euros.

6.1.3. LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Les Affiches Parisiennes	Publication de journaux spécialisés	2005
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005
Albingia	Assurances	2006
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
WFC	Commercialisation d'espace de soute	2008
Emeraude	Distribution de matières plastiques dans les pays émergents	2012
Hôtel Le Pierre	Hôtel	2013
Hôtel Paris Saint-Lazare Monceau	Hôtel	2013
Groupe Mériquet	Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013
FIDINAV	Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec	2013
Winnicare	Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés	2013

6.2 / Gestion pour compte de tiers

6.2.1. IDI MEZZANINE

L'IDI a lancé en 2005 le FCPR IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,5 % apportés par l'IDI.

Le FCPR IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés. Suite à la réduction de l'engagement total intervenue en octobre 2009, l'engagement total de l'IDI a été ramené à 15,7 millions d'euros. À fin 2013, le fonds a remboursé 97,4 % du capital appelé.

Par ailleurs, IDI Mezzanine a procédé début 2014 à un second allongement de la période de désinvestissement du fonds d'un an.

Deux distributions complémentaires sont intervenues en janvier 2014 pour un montant cumulé de 4,4 millions d'euros, portant ainsi le montant total de remboursement aux investisseurs du fonds à 103,6 % du capital appelé.

Les principaux investissements constituant le portefeuille du FCPR IDI Mezzanine au 31 décembre 2013 sont les suivants :

IDI MEZZANINE : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PARTICIPATIONS EN PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Date d'investissement
E.A. Pharma (BSA uniquement)	Produits OTC	2006
WFC	Fret Aérien	2008
Balitrاند	Distribution de produits de 2 nd œuvre	2008

Depuis sa constitution, IDI Mezzanine a réalisé 18 investissements pour un montant total investi de 73,7 M€, soit 86,9 % de l'engagement réduit. Le portefeuille est actuellement constitué de trois participations résiduelles et son actif net s'élevait à 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

6.2.2. IDI EMERGING MARKETS

Rappel du positionnement et de la stratégie de la société

IDI EM est une société de droit luxembourgeois entièrement dédiée aux investissements en fonds propres dans les pays émergents. Constituée en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI, de FFP Invest (famille Peugeot) ainsi que d'autres grandes familles et institutions françaises, la Société a racheté en secondaire en juillet 2008 le portefeuille de 36 participations constitué par le Groupe IDI depuis 2004, ce qui lui a permis d'obtenir un pas-de-porte unique sur les pays émergents et d'asseoir son développement, avec des moyens accrus.

La Société cherche *in fine* à acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises (« PME ») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique solide leur ayant déjà permis d'atteindre la rentabilité. IDI EM investit dans ces sociétés soit indirectement à travers la prise d'engagements dans des fonds d'investissement (capital-développement), soit directement lors de co-investissements avec des partenaires locaux.

WORLD FREIGHT COMPANY Juillet 2008 – Financement de 7,2 millions d'euros

Le groupe World Freight Company commercialise l'espace de soute de compagnies aériennes destiné au transport de marchandises.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le management en place aux côtés du fonds d'investissement Acto Mezzanine et de l'IDI. En 2011, la société a procédé à une émission d'obligations convertibles pour financer l'acquisition de Kales, numéro 3 du secteur, souscrites majoritairement par le fonds d'investissement 3i.

BALITRAND Août 2008 – Financement de 3,6 millions d'euros



Balitrاند est un distributeur multi-spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment en région PACA.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO primaire mené par le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

Contexte de marché

L'année 2013 a été marquée par une reprise de l'économie mondiale au second semestre, après une crise installée depuis 2012. L'activité devrait continuer à s'améliorer en 2014 et 2015, notamment dans les économies dites avancées où la croissance devrait respectivement être de 2,2 % et 2,3 % après 1,3 % en 2013. La croissance économique des États-Unis devrait ainsi être de 2,8 % en 2014 contre 1,9 % en 2013. Il semble également que la zone euro émerge progressivement de la récession et devrait avoir une croissance prévue de 1,0 % en 2014, même si cette reprise est hétérogène.

Dans ce contexte, le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,0 % pour 2013 contre 3,1 % en 2012, sachant qu'elle sera de 1,3 % pour les pays dits avancés (dont -0,4 % pour la zone euro)⁽¹⁾ et de 4,7 % pour les zones émergentes qui s'installent durablement dans leur rôle de locomotive de l'activité mondiale.

(1) Mise à jour du 21 Janvier 2014, World Economic Outlook (FMI)

En dépit de la reprise observée depuis mi-2013, ce ralentissement de 2012/2013 a cependant mis en évidence certaines fragilités des pays émergents, notamment à l'aune du ralentissement des pays occidentaux et des hésitations de la Réserve Fédérale américaine. La dégradation de

la situation économique de leurs principaux partenaires économiques ainsi que certains blocages limitant la prise de relais de la demande intérieure ont en effet provoqué une décélération de leur croissance en 2013 après des années 2011 et 2012 respectivement à 6,3% et 4,9%. Ces derniers doivent désormais sortir de leurs anciens modèles (exportations, bas coûts de production) pour se tourner vers une économie moderne orientée vers la productivité et l'innovation, le tout avec une libération de la consommation intérieure. Il s'agit assurément d'une période de transition naturelle, même si son rythme semble accéléré par la crise que traversent les pays occidentaux. Les pays émergents conservent cependant leurs atouts (forte demande intérieure, alimentée à la fois par le dynamisme démographique et le processus de rattrapage) et confirment leur progression relative par rapport aux pays occidentaux.

Leur véritable défi actuel est de gérer au plus près cette rapide transition économique et sociale en évitant les phénomènes de surchauffe (spéculations, inflation), ouvrant davantage leurs économies (libéralisation des changes et des flux financiers) pour attirer durablement les capitaux étrangers, dynamisant la demande intérieure (dégonflement de l'épargne en mettant en place plus d'État providence) et en partageant finalement les fruits de la croissance avec la jeunesse et les classes moyennes.

Situation du capital-investissement dans les pays émergents

Dans ce contexte, le capital-développement dans les pays émergents a connu un fléchissement en 2013 : après avoir représenté 20 % de l'industrie mondiale (au niveau des fonds levés), ils ne comptent plus que pour 12 % en 2013. Cette évolution semble cependant davantage provoquée par un ajustement de la perception des investisseurs que par une tendance de fonds. En effet, l'industrie poursuit sa progression qualitative avec une amélioration du cadre réglementaire, plus favorable aux capitaux étrangers, une bonne progression de la transparence et de la gouvernance dans les entreprises, la constitution d'équipes sur le terrain formées en occident et l'avènement d'importantes ressources locales de capitaux soutenant également l'activité. Par ailleurs, le rythme des investissements reste autour de 10 % du volume mondial depuis 4 ans, ce qui témoigne de la stabilité du modèle.

Événements significatifs en 2013

La Société a procédé à plusieurs réductions de capital social libéré du premier compartiment (« IDI EM I ») pour un montant total de 8,9 M€ afin d'ajuster les montants non libérés des actionnaires aux montants engagés restants par la Société vis-à-vis de ses participations.

Le Groupe IDI, les autres actionnaires de la Société et le management ont souhaité faire évoluer la structure avec la création de la société IDI Emerging Partners S.A.R.L. et du fonds dont cette dernière est General Partner, IDI Emerging Partners – Fund III, SIF. Le premier closing du fonds IDI Emerging Partners – Fund III, est intervenu le 31 décembre 2013 pour un montant de 48 millions de dollars.

Investissements réalisés au cours de l'exercice

IDI EM I a réalisé son dernier investissement en mars 2010. Aucun nouvel engagement n'a donc été pris en 2013.

Le second compartiment de la Société (« IDI EM II ») a quant à lui engagé 5,0 M\$ en 2013 (soit 3,7 M€) dans un fonds de capital-développement couvrant l'Indonésie (Falcon House), ce qui porte les engagements totaux pris à 40,9 M€, soit 93 % de la taille du compartiment.

Revue du portefeuille à fin 2013

Général

Au 31 décembre 2013, la Société est engagée à travers ses deux compartiments à hauteur de 139,6 M€ dans 45 participations, dont 40 fonds de capital-investissement gérés par 27 sociétés de gestion et 5 investissements directs. La rentabilité annuelle nette intrinsèque en euros de ce portefeuille est de 14,1 %, sachant que 63 % de la valeur créée est encore latente.

Compartiment IDI EM I

Le compartiment totalement investi est entré dans une période de pleine maturité avec une augmentation des retours perçus par rapport à 2012. Au 31 décembre 2013, le portefeuille d'IDI EM I est engagé à hauteur de 98,7 M€ dans 36 participations, dont 33 fonds de capital-investissement et 3 investissements directs, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 4,0 M€. La composition du portefeuille est la suivante :

Zones	Nombre de participations	Engagement (M€)	Allocation (%)	Appelé (%)
Inde	8	23,6	23,9	97
Chine	13	28,9	29,3	91
Afrique & Moyen-Orient	3	14,8	15,0	83
Europe centrale et orientale	6	13,6	13,8	96
Amérique latine	2	11,1	11,3	79
Nouvelles frontières	4	6,6	6,7	99
Total	36	98,7	100,0	91

À fin 2013, la valeur du portefeuille correspond à 1,4x les montants investis, sachant que 63 % de la valeur créée est encore latente.

Compartiment IDI EM II

Clôturé mi 2011, le compartiment est en fin de période d'investissement, même si la plupart des participations n'ont pas encore atteint leur maturité. Au 31 décembre 2013, le portefeuille d'IDI EM II est engagé

à hauteur de 40,9 M€ dans 9 participations, dont 5 engagements primaires et 2 transactions secondaires dans des fonds de capital-investissement gérés par 6 sociétés de gestion, et 2 investissements directs, ce qui donne une taille d'investissement moyen de 4,5 M€. La composition du portefeuille est la suivante :

Zones	Nombre de participations	Engagement (M€)	Allocation (%)	Appelé (%)
Inde	2	11,9	29,1	49
Chine	4	17,1	41,8	87
Amérique latine	1	5,8	14,2	25
Afrique & Moyen-Orient	1	2,3	5,6	100
Nouvelles frontières	1	3,8	9,3	35
Total	9	40,9	100	63

A fin 2013, soit 2 ans et 6 mois après sa constitution, la valeur du portefeuille correspond à 1,4x les montants investis, sachant que 82% de la valeur créée est encore latente.

Autres événements marquants au cours de l'année

La Société a distribué un dividende de 2,3 M€ (0,7 M€ pour IDI EM I et 1,6 M€ pour IDI EM II) à ses actionnaires au cours de l'année 2013 suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013.

Résultats de l'exercice 2013

Au cours de son exercice 2013, la Société a enregistré un bénéfice total de 7,2 M€, qui se décompose entre un gain de 6,9 M€ pour IDI EM I et un gain de 0,3 M€ pour IDI EM II.

Perspectives pour 2014

La Société a réalisé un investissement de suivi de 1,0 M\$ fin février 2014 dans la société ECP IHS Ltd., ce qui porte l'investissement total sur cette ligne à 4,0 M\$. Il s'agit du dernier investissement de IDI EM II.

6.2.3. IDINVEST PARTNERS

Avec 4,2 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders de la gestion pour compte de tiers en France dans le domaine du *private equity*.

Idinvest Partners investit dans des entreprises non cotées, sur le segment du small et mid-cap européen.

La société a développé plusieurs expertises :

- prise de participations minoritaires, au travers de fonds de capital risque, dans des entreprises européennes, jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de LBO ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européens) ;
- opérations de financement en dettes non cotées – dette mezzanine, senior loans – en direct ou en secondaire ;
- conseil en investissement sur le marché du non coté via des mandats dédiés.

En 2013, Idinvest Partners a réalisé un chiffre d'affaires de 26,96 millions d'euros et a dégagé un résultat net de 7,5 millions d'euros. La société emploie 40 personnes.

6.3 / Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 50,4 millions d'euros.

7 / Rapport RSE

7.1 / Périmètre

La société IDI établit des comptes consolidés. Afin de faciliter la compréhension et la réconciliation des données financières et extra financières, le périmètre retenu pour le rapport RSE est identique à celui retenu dans les comptes consolidés de l'IDI.

Compte tenu de son statut d'entité d'investissement et conformément aux normes IFRS, la société IDI ne consolide pas ses filiales à l'exception des filiales fournissant des services liés aux investissements. En conséquence, certaines filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce ou certaines sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ne sont pas incluses dans ce rapport.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le périmètre est composé des sociétés suivantes :

- IDI
- IDI Services
- GIE Matignon 18

Les données et indicateurs sociaux et de gouvernance publiés portent sur 100 % des effectifs totaux du périmètre.

7.2 / Données sociales

EMPLOI

L'IDI et ses filiales disposent d'un effectif de 10 personnes au 31 décembre 2013 contre 8 au 31 décembre 2012. Les effectifs sont composés des salariés disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du périmètre que ce soit en CDI ou en CDD.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE HOMMES ET FEMMES

	31/12/2013	31/12/2012
Hommes	4	3
Femmes	6	5
Total	10	8

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2013	31/12/2012
En France	10	6
A l'étranger	0	0
Total	10	6

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'ÂGE

	31/12/2013	31/12/2012
<45 ans	5	4
>45 ans	5	4
Total	10	8

MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2013	31/12/2012
Effectif	10	8
Arrivées	2	1
Départs	0	2
Aucun licenciement n'est intervenu en 2013 et en 2012.		

RÉMUNÉRATIONS

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Masse salariale	868	1 024
Charges sociales	466	443
Total	1 334	1 467

Il n'existe pas d'accord d'intéressement ni d'accord de participation au niveau de l'IDI et de ses filiales.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du travail

L'IDI et le GIE Matignon 18 appliquent la Convention collective nationale des sociétés financières.

Au 31 décembre 2013, un salarié avait un contrat de travail à temps partiel.

Absentéisme		
	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'absentéisme	0,0%	0,4%

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant le nombre de jours d'absence recensés dans l'année au nombre de jours théoriques de l'année. Les jours d'absence pris en compte pour le calcul couvrent les absences pour maladie, accident du travail ou absences injustifiées.

Relations sociales

L'IDI et ses filiales ont pour objectif de motiver et de fidéliser durablement leurs salariés. Certains avantages sont offerts aux salariés. Il existe notamment un budget social consacré entre autres aux dépenses sportives et culturelles des salariés.

Il n'y a pas de représentation syndicale ni d'accord collectif autre que la convention collective nationale des sociétés financières y compris en matière de santé et de sécurité au sein de l'IDI et de ses filiales.

Santé et sécurité

Étant donné la nature de l'activité de l'IDI (société d'investissement), le risque d'accident grave est limité. Cependant, comme dans toute activité, le risque de maladies professionnelles (notamment stress) existe et l'IDI et ses filiales y sont attentifs.

En 2013 et 2012 aucun des salariés n'a subi d'accident du travail ni de maladie professionnelle.

Formation et développement des compétences

En termes de formation, l'objectif de l'IDI et de ses filiales est d'offrir aux salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances. Les

formations sont en adéquation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier. Les plus courantes concernent le capital-investissement, le droit et la comptabilité. La participation à des stages ou à des conférences métiers est en outre proposée par l'IDI et ses filiales.

	31/12/2013	31/12/2012
Heures de formation	0	0
Dépenses de formation (en K€)	7	6

Les participations aux conférences métiers ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'heures de formation. En 2012 et 2013, les dépenses sont constituées des taxes de formation.

Égalité de traitement

L'IDI et ses filiales sont attentifs aux enjeux de la discrimination et s'attachent à ce qu'il n'y ait aucune discrimination (âge, sexe, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.) lors des recrutements et dans l'évolution de la carrière de ses salariés.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, il n'y avait pas de travailleur handicapé au sein des sociétés du périmètre.

Égalité entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2013, la part des femmes au sein du conseil de surveillance de l'IDI était d'environ 9%. Il sera proposé aux actionnaires de l'IDI d'accroître cette proportion à 20% lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et ce conformément à la loi.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

L'IDI et ses filiales s'attachent à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarches relatives à la promotion de l'élimination du travail forcé ou du travail des enfants.

7.3 / Données environnementales

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'IDI et ses filiales veillent à être en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'environnement.

Compte tenu de la nature de leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche de certification environnementale ni de formation des salariés en matière environnementale à leur niveau.

Au 31 décembre 2012 et 2013, il n'existait aucune provision pour risque en matière environnementale.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Du fait de leurs activités et de leur situation géographique (milieu urbain), l'IDI et ses filiales ont un impact direct limité sur l'environnement. Les nuisances sonores, l'impact sur les sols ou sur la biodiversité peuvent être considérés comme négligeables. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets restent limitées.

L'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche relative à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Consommation énergétique et rejets de CO₂

	31/12/2013	31/12/2012
Consommation d'électricité (en kwh)	108 972	138 345
Équivalent CO ₂ (en kg)	6 538	8 301

La consommation électrique est annuelle de décembre 2012 à fin novembre 2013. L'équivalent CO₂ a été calculé en utilisant la moyenne des facteurs d'émission pour l'électricité française publiée sur le site de la Base Carbone.

Compte tenu du manque de précision du gestionnaire du bâtiment, il n'a pas été possible d'obtenir la part du chauffage dans les redevances annuelles pour charges immobilières.

7.4 / Données sociétales

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En tant qu'acteur français du capital investissement, l'IDI communique régulièrement à l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) des informations relatives à ses participations. Celles-ci sont agrégées et font l'objet de publications régulières sur l'impact économique et social du capital investissement en France et notamment sur l'emploi et l'investissement.

L'impact économique sur les populations riveraines ou locales de l'IDI et ses filiales est limité.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'entreprise entretient un dialogue nourri avec les centres de recherche et les institutions artistiques.

L'IDI est engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes et soutient le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris.

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI apporte son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

Le soutien à cette organisation est réalisé au travers de contrats de mécénat ou de partenariat.

SOUS-TRAITANCE

L'IDI et ses filiales ne font pas appel à la sous-traitance.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'IDI et ses filiales sont engagés à mener une pratique des affaires juste et équitable. L'IDI étant membre de l'AFIC, les salariés de l'IDI se soumettent au code de déontologie et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par l'AFIC. Les procédures de contrôle interne du Groupe en matière d'investissement prévoient notamment un dispositif permettant de prévenir les potentiels conflits d'intérêts.

Les activités de l'IDI et ses filiales n'impliquent pas de risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IDI désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 03-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion inclus au document de référence (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande auprès du siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre mars et avril 2014 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I / Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce tel que précisé dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 / Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données, leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et de la consommation électrique.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2014

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Frédéric Neige

Associé

3. Informations quantitatives sociales : effectifs, arrivées et départs, taux d'absentéisme, nombre d'accidents, nombre de maladies professionnelles, heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : consommation électrique, équivalent CO₂.

4. Idi, Idi services, GIE Matignon

02

GOUVERNANCE

**1 / CONFORMITÉ AU CODE
DE GOUVERNANCE
— 34**

**2 / ORGANES D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION : COMPOSITION
ET FONCTIONNEMENT
— 35**

2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur — 35
2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés — 41
2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant — 41

**3 / RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
— 42**

3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance,
au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement
du personnel — 42
3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées
par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement
de pensions, de retraites ou d'autres avantages — 45

**4 / PARTICIPATION DANS LE CAPITAL
ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES
DE LA SOCIÉTÉ
— 46**

**5 / GESTION DES RISQUES
— 47**

**6 / RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET LE CONTRÔLE INTERNE
— 51**

6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
de Surveillance — 51
6.2 / Procédures de contrôle interne — 51
6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées
Générales — 54
6.4 / Gestion des risques — 54
6.5 / Conditions d'application du principe de représentation équilibrée
des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance — 54
6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments
susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques — 54

**7 / RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE
DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ IDI
— 55**

1 / Conformité au Code de Gouvernance

Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme :

- au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) et publié par MiddleNext en décembre 2009 pour les aspects de gouvernance consultable sur Internet (www.middlenext.com) ; et
- au code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en juin 2013 concernant la rémunération des dirigeants. Ce Code peut être consulté sur internet (www.medef.com).

La Société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprise sur les points suivants :

- concernant la gouvernance : règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création en 2009 d'un Comité d'Audit) ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu des raisons exposées au paragraphe 2.1.3 ci-après et de l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI,

– concernant la rémunération des dirigeants, le Gérant étant une personne morale, les recommandations suivantes ne peuvent être mises en œuvre :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission) ;
- supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives ;
- mise en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émission de telles valeurs mobilières.

2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement

2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur

2.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PRÉSENTATION DU CENSEUR

Présidente du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Luce GENDRY
Date de naissance	Née le 8 juillet 1949
Adresse	23 bis avenue de Messine, 75008 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	<i>Chairman</i> de Cavamont Holdings Ltd, administrateur des sociétés FFP, INEA, Nexity et Numéricable. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien Associé-Gérant de Rothschild et Cie Banque, en charge plus particulièrement du Conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien Directeur Financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Société	FFP Invest, représentée par Alain CHAGNON
Fonction	Directeur Général de FFP Invest
Date de naissance	né le 6 juillet 1955 (58 ans)
Adresse	75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
Mandats	Premier mandat le 24 avril 2012 par cooptation en remplacement de FFP ; ce mandat expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2014.
Autres mandats	Président du Conseil de Surveillance de Financière Guiraud SAS, membre du conseil de surveillance de ONET et Zodiac Aerospace, administrateur de ORPEA, LT Participations, IPSOS et SEB. Gérant de FFP-Les Grésillons. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Gérant de Valmy-FFP. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. Chagnon est diplômé de l'ESSEC, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et en est le Directeur Général Délégué depuis 2003.

Membres du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Philippe CHARQUET
Fonction	Administrateur de Voltaire Ltd
Date de naissance	Né le 8 septembre 1963 (50 ans)
Adresse	46 rue de Varenne, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2011 qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Président de Generis Capital Partners SAS, administrateur de la société Cooe GmbH (Allemagne), Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg), Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg), Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni), membre du Conseil d'Administration de Awox SA (France), membre du Conseil d'Administration de Digital Route AB (Suède), membre puis Vice-Président du Conseil d'Administration de OneAccess Networks SA (France), Gérant de SSCV Sarl (Luxembourg). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de Conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de Conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est Managing Partner (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS et administrateur de Voltaire Ltd.

Prénom, Nom	Patrice de MAISTRE
Fonction	Gérant de la SARL Eugenia & Associés
Date de naissance	Né le 20 mars 1949 (65 ans)
Adresse	2 rue de Franqueville, 75116 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Gérant de SCI Hoche 407. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du Conseil d'Administration de SA Antea, SAS La Financière Antea, Président de Deloitte Touche Tohmatsu Gabon, Directeur Général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller, membre de l'advisory board de ING Direct, membre du Conseil de Surveillance de Tethys et IDI Emerging Markets, membre du Conseil d'Administration de Fondation du Collège de France, Fondation Hugot du Collège de France, Gérant de SCI Eugecor, Président du Conseil d'Administration de SA Vectra et SAS Vectra Développement, administrateur de Valorem Investissements SA, SA BGFI International, Président-Directeur Général de Brinon Investissement. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de Dauphine, ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris et Expert Comptable diplômé. Patrice de maistre a exercé différentes fonctions de direction dans des cabinets d'audit (Société Française d'Audit et d'Expertise – S.F.A.E. ; Calan Ramolino ; Spicer & Oppenheim renommé Nexia à partir de 1992 et Deloitte Touche Tohmatsu). Patrice de maistre a créé un véhicule d'investissement dans le <i>private equity</i> sous forme d'une holding, Brinon Investissement.

Prénom, Nom	Olivier DOUSSET
Fonction	Président de la Cie d'Anjou
Date de naissance	Né le 19 mars 1959 (55 ans)
Adresse	20 rue de la Cure, 75016 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Administrateur d'Ortec Expansion et membre du Conseil de Surveillance de Leonardo France. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Directoire de LBO France Gestion, administrateur et Président de Close Brothers France, Directeur non exécutif de Close Brothers Corporate Finance (Royaume-Uni) et de Atlas capital Close Brothers (Espagne), administrateur de Benito Weban (Espagne) et membre du Conseil de Surveillance d'Idinvest Partners. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, consultant puis Directeur d'études chez Telesis, fondateur de Dôme (1989), devenu Dôme Close Brothers (2000), puis Close Brothers France (2006). Associé de LBO France Gestion (2009). Président de la Cie d'Anjou (depuis 2010).

Prénom, Nom	Gilles ETRILLARD
Fonction	Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)
Date de naissance	Né le 2 septembre 1957 (56 ans)
Adresse	24-26 rue Ballu, 75009 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Président et administrateur de LFPI SA, membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS, membre du conseil de surveillance de CCA International SA, Censeur du conseil de surveillance de SPC SAS. Représentant de LFPI SAS : membre du conseil de surveillance de Explinvest SAS et de Financière Aurenis ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners ; administrateur de JJA SA ; Président de Ballu Invest SAS, Censeur au conseil de surveillance de Stella Holding SAS. Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS. Membre du Comité de Surveillance de : Financière ITE SAS et Finaper 1 SAS. Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo. Co-gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL. Membre du conseil de Flesa. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA), Président de Topazholding (SAS). Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 (SAS), Holgat (SAS). Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS). Représentant de La Foncière LFPI, Président de : Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur). M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Prénom, Nom	Jean GATTY
Fonction	Président de JG Capital Management
Date de naissance	Né le 28 mai 1962 (51 ans)
Adresse	112 rue Saint Dominique, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008, le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2013).
Autres mandats	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président de JG SAS, représentant permanent de JG Capital Management au Conseil de Surveillance de Ginger.

Prénom, Nom	Renaud GIRARD
Fonction	Journaliste - grand reporter au Figaro
Date de naissance	Né le 25 mai 1955 (58 ans)
Adresse	29 rue de Condé, 75006 Paris
Mandats	Premier mandat le 28 avril 2010, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Administrateur de Chevrillon et associés. Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Prénom, Nom	Aimery LANGLOIS-MEURINNE
Fonction	Vice-Président du Conseil d'Administration d'Imerys (France)
Date de naissance	Né le 27 mai 1943 (70 ans)
Adresse	6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Administrateur de Société de la Tour Eiffel SA (France), de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas), de E.I. Sturza Strategic Management (Guernsey) et membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas) et de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg), administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse) et de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), Managing Director et membre du Comité Exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), Managing Director de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président-Directeur Général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

Prénom, Nom	François THOMAZEAU
Fonction	Président du Directoire de Foncière de Paris
Date de naissance	Né le 7 juin 1949 (64 ans)
Adresse	41-43 rue Saint Dominique, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Président du Conseil d'Administration de Allianz Belgium, Foncière des 6 ^e et 7 ^e Arrondissements de Paris, Paris Hôtel Roissy Vauvirard (PHRV), Vice-Président du Conseil d'Administration de Locindus, Censeur de Idinvest Partners, Membre du Conseil de Surveillance de SAS Consolidation & Développement Gestion, Administrateur de Bolloré, représentant permanent de Foncière de Paris au Conseil de Eurosic, Censeur de Neufilze Europe Expansion (SICAV).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Président-Directeur Général de Allianz France International.

Président du Conseil d'Administration : Allianz BrasilSeguros (Brésil), Acar (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), Allianz Africa, AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Château LaroseTrintaudon, CompañíaColombiana de Inversion Colseguros (Colombie).

Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity.

Vice Président du Conseil d'Administration : AGF RAS Holding (Pays-Bas).

Vice Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès.

Vice Président délégué : Mondial Assistance AG (Suisse).

Directeur Général : Allianz Holding France SAS.

Directeur Général Délégué et administrateur : AGF Holding, d'Allianz France.

Représentant permanent d'Allianz France au Conseil d'Administration de Allianz Banque.

Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE Allianz Informatique, Locindus.

Administrateur : Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), MAG SAS, Carene, Allianz Vie, Allianz IARD, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France, Allianz InvestmentManagement Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n° 3) Ltd (Royaume-Uni), Protexia France.

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François Thomazeau a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement Chef du département organisation et Contrôle de Gestion et Directeur Informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur Administratif et Financier puis Directeur Général Adjoint avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président-Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président-Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athéna Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux.

À partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2006, il devient Directeur Général Délégué du groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2009, il continue d'exercer la fonction de Directeur Général Délégué du groupe Allianz France, en charge notamment de l'International et de la Réassurance. Depuis 2010, il est Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6^e et 7^e arrondissements.

Conseiller-maître à la Cour des Comptes, François Thomazeau est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.

Prénom, Nom	Bertrand VOYER
Fonction	Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir
Date de naissance	Né le 8 novembre 1940 (73 ans)
Adresse	19 rue d'Aumale, 75306 Paris Cedex 09
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, renouvelé le 30 juin 2011 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2013.
Autres mandats	Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil de Surveillance de Gimar Finance. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Président-Directeur Général de Société Centrale Prévoir. Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil d'Administration de la société Gestion Prévoir. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, Directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971-1981), Directeur de la société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981-1986). Bertrand Voyer entre au groupe Prévoir en 1986. Depuis 1990, il est Président des sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers et, depuis 1995, il est Président-Directeur Général de la holding société Centrale Prévoir.

Censeur

Prénom, Nom	Louis de MURARD
Fonction	Directeur Administratif et Financier de Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller
Date de naissance	Né le 1 ^{er} novembre 1949 (64 ans)
Adresse	27-29 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2010, renouvelé le 26 juin 2013 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2015.
Autres mandats	Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.

Évolution de la composition du Conseil de Surveillance

Dans le cadre de la mise en conformité avec la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 26 juin 2014 de nommer une femme en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance. Il sera proposé la nomination de :

Prénom, Nom	Domitille MEHEUT
Fonction	Directeur d'investissement de Phison Capital
Date de naissance	Née le 8 septembre 1973 (40 ans)
Adresse	81 avenue Bosquet 75007 Paris
Mandats	26 juin 2014 (proposition) qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016
Autres mandats	Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme directeur d'investissement (2002-2006) puis Exane comme gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 directeur d'investissement de Phison Capital.

En outre, les mandats de tous les membres du Conseil de Surveillance, exceptés celui de FFP Invest en qualité de membre et celui de Monsieur Louis de MURARD en qualité de Censeur, viendront à échéance lors de cette Assemblée Générale. Il sera proposé de renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats de :

- Luce GENDRY, demeurant 3 bis Square Lamartine, 75016 Paris
- Gilles ETRILLARD, demeurant 9 avenue Frédéric Le Play, 75007 Paris
- Bertrand VOYER, demeurant 39 rue Berthier, 78000 Versailles
- François THOMAZEAU, demeurant 5 rue Molitor, 75016 Paris
- Aimery LANGLOIS-MEURINNE, demeurant 6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse
- Philippe CHARQUET demeurant 46 rue de Varenne, 75007 Paris

Le Conseil de Surveillance sera ainsi composé de huit membres (contre onze jusqu'à présent).

2.1.2. INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes.

Au regard de ces critères, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'est concerné par l'un de ces critères, à l'exception de :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne,
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne, qui ont de ce fait un lien familial proche avec le Gérant.

Sans que cela ne remette en cause ce qui précède, il convient de noter que FFP Invest détient plus de 10 % du capital et des droits de vote d'IDI.

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants au sein de ce Conseil représente un ratio de 81,81 %, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise. Et dans sa formation à l'issue de l'Assemblée Générale, le ratio sera de 77,77 %

2.1.3. LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe précédent (2.1.2.).

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant ou de règlement du Conseil de Surveillance contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, le Conseil de Surveillance avec le soutien du Comité d'Audit évoquent régulièrement les thèmes évoqués par la recommandation. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité quoique le Code MiddleNext recommande la mise en place de plusieurs comités. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place de tels Comités.

Le Comité d'Audit se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer, M. François Thomazeau est Président de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, du Responsable Financier et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
 - les provisions sur titres de participations ;
 - les engagements hors bilan ;
 - l'évolution des procédures judiciaires.
2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
 - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
 - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;
 - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
 - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
 - la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2013, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 12 avril et 1^{er} août. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du Code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

23 avril 2013

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 8 novembre 2012 ;
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (26 juin 2013 à 11h) ;
- Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport du Conseil et Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ;
- Projet de résolutions ;
- Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2013 ;
- ANR de l'IDI au 31 mars 2013 ;
- Questions diverses ;
- Autorisation d'une convention réglementée (avenant à convention d'intégration fiscale entre l'IDI et Domosys Finance) ;
- Communiqué de presse.

29 août 2013

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 23 avril 2013 ;
- Activité au 1^{er} semestre 2013 ;
- Comptes au 30 juin 2013 et rapport financier semestriel ;
- Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2013 et perspectives ;
- Questions diverses.

7 novembre 2013

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 29 août 2013 ;
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2013) ;
- Questions diverses ;
- Versement d'un acompte sur dividende ;
- Projet de communiqué ;
- Calendrier des réunions.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 69,69 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le secrétaire général et le responsable financier. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence, compte-rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2013, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son Censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 a décidé l'attribution d'une somme globale de 73 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Suite à la démission d'un membre du Conseil de Surveillance en novembre 2012 et à son non remplacement, la somme attribuée désormais aux membres du Conseil de Surveillance est de 69 000 euros.

L'évolution de la composition du Conseil de Surveillance et son resserrement n'auront pas d'incidence sur le montant global des jetons de présence qui restera inchangé.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur :

- aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.1. PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris
Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :

Sociétés sœurs :

Représentant permanent de Ancelle et Associés au Conseil d'Administration d'IDI Asset Management

SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners
Administrateur de FINIDI

SAS :

Président de Ancelle et Associés
Président de Ogi Alban
Président de Financière Bagatelle
Président du Conseil de Surveillance de Domosys Finance
Président de ADFI 3
Président de ADFI 5
Président de ADFI 6
Membre du Comité de Surveillance de Financière Miro
Censeur au Comité de Surveillance de Financière Mériquet

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA
SCI Gavroche
SCI Alban
Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg) Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des Organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : ADFI 2, Domaine Romaneira, JG Capital

Management, Financière Bagatelle, Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France.
Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

2.2.2. DÉCLARATION DU DIRIGEANT DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance, le Censeur ou Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du Gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant

Voir page 34 et suivantes et le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 51 à 54 du document de référence.

3 / Rémunération et avantages

3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

3.1.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2013 représentent un montant global brut de 69 000 euros, répartis à hauteur de 10 000 euros pour le Président, de 4 000 euros pour chacun des membres et pour le Censeur et de 3 375 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 4 875 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice 2011	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Membre dont le mandat n'a pas été renouvelé à l'AG du 30/06/2011						
M. Michel BOLLORE	1 000					1 000
Mandats en cours						
Mme Luce GENDRY, Présidente	10 000		0	0	-	10 000
FFP, Vice-Président	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Christian SCHLUMBERGER	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Philippe CHARQUET	3 000	3 375	0	0	-	6 375
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	4 875	0	0	-	8 875
M. Bertrand VOYER	4 000		0	0	-	4 000
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	58 000	15 000	-	-	-	73 000

Exercice 2012	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Mme Luce GENDRY, Présidente	10 000		0	0	-	10 000
FFP Invest, Vice-Président	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Christian SCHLUMBERGER	2 666,67	3 375	0	0	-	6 041,67
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Philippe CHARQUET	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	4 875	0	0	-	8 875
M. Bertrand VOYER	4 000		0	0	-	4 000
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	56 666,67	15 000	-	-	-	71 666,67

Exercice 2013	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Mme Luce GENDRY, Présidente	10 000		0	0	-	10 000
FFP Invest, Vice-Président	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Philippe CHARQUET	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	4 875	0	0	-	8 875
M. Bertrand VOYER	4 000	3 375	0	0	-	7 375
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	54 000	15 000	-	-	-	69 000

Il est précisé que c'est Alain CHAGNON, représentant de FFP, puis FFP Invest, au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2011, 2012 et 2013.

3.1.2. RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE ET DE SES DIRIGEANTS

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %),

et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

– Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2 549 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2013 (1 487 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013 (284 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2013 (778

milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014.

- Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 517 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 334 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes 2013 par l'Assemblée Générale.

Au titre des exercices précédents, il est rappelé ce qui suit :

- au cours de l'exercice 2011, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 5 119 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2011 (1 429 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2010 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011 (1 671 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2011 (2 019 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012 ;
- au cours de l'exercice 2012, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2 436 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2012 (1 458 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2011 après approbation

des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2012 (-334 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2012 (1 312 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013.

Adhésion aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 28 avril 2009, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations précitées (cf. page 34 pour les exceptions à son application).

Rémunération du Président du Gérant

Le premier mandat de Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI, a commencé le 14 octobre 2002, a été renouvelé le 24 juin 2008 et expirera à l'AGO statuant sur les comptes de 2013.

Au cours des exercices 2012 et 2013, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle, n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé les rémunérations suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
– Rémunération fixe	550 000	550 000	550 000	550 000
– Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
– Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
– Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
– Avantages en nature	voiture	voiture	voiture	voiture
Total	550 000	550 000	550 000	550 000

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ^(a)		Axiva		X ^(b)			X
<i>(a) Contrat de travail IDI suspendu.</i>							
<i>(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.</i>							

Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de Francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction

du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 586 394 euros à compter du 1^{er} janvier 2013.

Dividende versé à l'Associé commandité (en euros) :

2012 (au titre de l'exercice 2010)	293 062
2012 (au titre de l'exercice 2011)	1 490 138
2013 (au titre de l'exercice 2012)	1 543 485
2014 (au titre de l'exercice 2013)	1 586 394

3.1.3. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET SES DIRIGEANTS

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3.1.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier d'investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Bons de souscription d'actions

Néant.

3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 102 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 3,25 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 482 actions représentant 1 452 964 droits de vote au 31 décembre 2013.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2013 est le suivant :

Luce GENDRY	1
Jean GATTY	3
FFP Invest	726 146
Patrice de MAISTRE	1
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Olivier DOUSSET	200
Gilles ETRILLARD	1
François THOMAZEAU	20
Bertrand VOYER	10
	726 482

5 / Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Différends et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 86 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 3.2.5 page 97 du présent document de référence).

Risques industriels et environnementaux

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

Risques de liquidités

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1. page 84 du présent document de référence).

Risques de marché

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 84 et 85 du présent document de référence).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et du responsable financier. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par le Président du Gérant de Ancelle et Associés.

Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de bourse

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 84 et 85 du présent document de référence).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement (Directeurs Associés, Directeur Adjoint, Chargés d'affaires) qui gère moins de 10 dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, le Secrétaire Général et le Responsable Financier. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le Directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

Assurances et couverture des risques

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets et Idinvest Partners disposent de leur propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 107 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés) ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

Risques liés à l'activité de capital investissement

Les principaux risques liés aux opérations de capital investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ;
- et les autres risques mentionnés ci-après.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 40 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2013, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

RISQUES LIÉS À L'INSOLVABILITÉ DES PARTICIPATIONS ET AUX LITIGES QUI PEUVENT EN DÉCOULER

Au 31 décembre 2013, le portefeuille comprend très peu de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives. Certaines très anciennes, n'étant toujours pas radiées du Registre du commerce et des sociétés, sont maintenues à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe IDI, les participations faisant l'objet de procédures collectives sont intégralement provisionnées et inscrites dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

RISQUES D'ILLIQUIDITÉ DES PARTICIPATIONS

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

RISQUES DE PERTE D'ACTIFS

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI EM.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. La valeur de ces actifs est sensible à l'évolution de la conjoncture économique aux niveaux local et international. Celle-ci peut notamment avoir des effets significatifs sur les taux de change ainsi que sur les marchés financiers de ces pays.

RISQUES PARTICULIERS LIÉS AUX OPÉRATIONS AVEC EFFET DE LEVIER

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des mid-caps visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

RISQUES PARTICULIERS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE CAPITAL RISQUE ET DE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 0,8 million d'euros en valeur de marché et représentent 0,3 % des Immobilisations Financières au 31 décembre 2013. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en œuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 60 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 17 millions d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

Risques liés à la détention d'informations privilégiées

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement général de l'AMF et de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Il a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

Il a été établi en se référant :

- au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 révisé en juin 2013 pour les aspects de rémunération (<http://www.medef.com>) ; et
- au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (www.middlenext.com) pour les aspects de gouvernance.

Il a été préparé avec l'appui du Secrétaire Général et du Responsable Financier. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance ;
 - le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
 - la rémunération des mandataires sociaux ; et
 - les autres éléments de gouvernance ;
- sont présentées en pages 34 à 46 du présent document de référence.

6.2 / Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, IDI Asset Management, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2013, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En outre, IDI Asset Management a recruté en 2012 un contrôleur interne chargé également de la conformité.

6.2.1. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

6.2.1.1. Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et sa filiale IDI Asset Management et le GIE Matignon 18 ; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets et le troisième d'Idinvest Partners.

a) IDI, IDI Asset Management et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Les salariés de IDI Asset Management doivent respecter son règlement intérieur et le « Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent ». Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI et IDI Asset Management étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC, au Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI Asset Management) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

b) IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

c) Idinvest Partners. En tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, Idinvest Partners dispose de ses propres Manuels de Procédures et de contrôle interne.

6.2.1.2. Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine dans le small et le mid-cap en France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 6.2.2. ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre ;
- pour ce qui concerne Idinvest Partners, les décisions sont instruites par les équipes d'investisseurs. Elles sont ensuite validées par plusieurs

comités internes puis soumis pour l'activité fonds de fonds aux comités des fonds gérés par Idinvest Partners composés des principaux souscripteurs de ces fonds. Il est rappelé qu'IDI n'est pas investi dans les fonds gérés par Idinvest Partners.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

En outre, toutes les entités du Groupe IDI (à l'exception d'Idinvest Partners qui dispose de l'ensemble de ces moyens en interne) trouvent au niveau de l'IDI, en fonction des ressources dont elles disposent dans leur propre structure, un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

- elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE, qui a plus de trente ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI Asset Management. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le responsable de la déontologie et/ou le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

6.2.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable sous la responsabilité du Responsable Financier. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. De nouveaux logiciels ont été acquis en 2010 auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2013, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par le Responsable Financier. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Le Responsable Financier a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

6.2.3. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer. M. Thomazeau est Président de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, du Responsable Financier et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
 - les provisions sur titres de participations ;
 - les engagements hors bilan ;
 - l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
 - l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation ;
 - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
 - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
 - la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2013, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

6.4 / Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 47 à 50 du document de référence (Gestion des Risques).

Les risques suivants : différends et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2014 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

6.5 / Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 9 %. Cette proportion sera portée à 20 % au plus tard à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux termes de la loi du 27 janvier 2011, avec l'arrivée notamment de Mme Domitille MEHEUT.

6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques

Ces éléments figurent en pages 50 et 110 et s.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 24 avril 2014.

Le Président du Conseil de Surveillance

7 / Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société IDI

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly, le 24 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

B&A AUDIT

Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

03

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1 / LES COMPTES CONSOLIDÉS
— 58

4 / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013
— 62

2 / LES COMPTES SOCIAUX
— 60

5 / PERSPECTIVES FINANCIÈRES
— 63

3 / ACTIF NET RÉÉVALUÉ
— 60

6 / ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS
— 63

I / Les comptes consolidés

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2013, seules les filiales Idi Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément à IFRS 10 et IAS 39.

Bilan

a) À l'actif, fin 2013, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 236,7 millions d'euros dont 12,5 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. La diminution de 28,8 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 24,2 millions d'euros ;
- des cessions et remboursements pour 65,2 millions d'euros ;
- les variations d'intérêts pour < 0,3 > million d'euros ; et
- les variations de valeur pour <12,5> millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 24,7 millions d'euros, dont :

- 0,9 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 8,7 millions d'euros d'autres actifs, et notamment 4,8 millions d'euros de créances fiscales ;
- 8,5 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 6,5 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2013 à 241,7 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 4,9 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 14,7 millions d'euros elles concernent principalement les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de private equity et notamment ceux pris vis-à-vis d'IDI Emerging Markets pour 12,5 millions d'euros.

Résultat

L'exercice 2013 se solde par un bénéfice net consolidé de 8,9 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 8,2 millions d'euros dont :
 – 17,0 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;
 – <8,8> millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de (en millions d'euros) :

- 0,4 de moins-values nettes réalisées sur cession de titres ;
- 12,5 de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 4,9 de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 3,9 d'intérêts et 1 de dividendes.

Le résultat financier s'élève à <0,2> million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscale est créditeur et s'élève à 1 million d'euros.

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(En milliers d'euros)	2013	2012*
Résultat opérationnel	8 167	7 349
Résultat avant impôt	7 930	7 572
Charge d'Impôts (produit)	-966	-900
Résultat net	8 896	8 472
Résultat net part du Groupe	8 896	8 472
Résultat net part Groupe par action (en euros)	1,24	1,18
Immobilisations corporelles/incorporelles	902	551
Immobilisations financières	236 728	265 546
Stocks et Créances	8 727	5 652
VMP et disponible	15 053	13 710
Total actif/passif	261 410	285 459
Capitaux propres part Groupe	241 656	256 990
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	4 929	3 234
Dettes financières	36	84
Autres dettes	14 781	25 143

(a) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Évolution des capitaux propres part du Groupe

La situation nette part du Groupe est passée de 257 millions d'euros fin 2012 à 241,7 millions d'euros fin 2013, soit une diminution de 15,3 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2013 (<24,2> millions d'euros) et d'autre part du résultat de l'exercice (8,9 millions d'euros).

Financement

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe augmente de 1,3 million d'euros passant de 13,7 millions d'euros à fin 2012 à 15,1 millions d'euros fin 2013.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit 34,5 millions d'euros dont <29,4> millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 59,1 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 5,1 millions d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés ;
- les dividendes distribués pour <24,2> millions d'euros ;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit <8,9> millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, le Groupe IDI bénéficie d'une ouverture de crédit (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier.

Délais de paiement

Les montants dus à ses fournisseurs par l'IDI s'établissent à 1,07 million d'euros contre 0,65 million d'euros fin 2012. Sur ce montant :

- 1,02 million d'euros correspondent à des factures à recevoir contre 0,15 million d'euros en 2012 ;
- 0,05 million d'euros correspondent à des factures non échues contre 0,50 million d'euros en 2012.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

2 / Les comptes sociaux

Bilan

a) À l'actif, fin 2013, les immobilisations corporelles sont de 0,8 million d'euros.

Les Immobilisations Financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 217,1 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 19,1 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 5,7 millions d'euros de créances (essentiellement créances fiscales).

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 223,1 millions d'euros fin 2013, contre 243,7 millions d'euros fin 2012. Cette diminution de 20,6 millions d'euros correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2013 (3,5 millions d'euros) diminué du solde du dividende 2012 versé aux actionnaires de l'IDI (2,6 millions) et de l'acompte sur dividende versé fin 2013 (21,5 millions).

La provision pour risques est portée à 4,9 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 14,7 millions d'euros, dont essentiellement :

- 12,6 millions d'euros de titres restant à libérer concernant principalement la société IDI Emerging Markets,
- 2,1 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.).

Résultat

L'exercice 2013 se solde par un bénéfice net de 3,5 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 6,9 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de 7,2 millions d'euros (contre <6,5> millions en 2012), alors que le résultat financier est positif de 14,1 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est négatif de 4,4 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat négatif sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal est créditeur et s'élève à 1 million d'euros.

3 / Actif net réévalué

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA-AFIC. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

Instruments de capitaux propres

a) Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition ;

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés:

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisés sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50% peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT DE ASSOCIÉS EN FINANCE – 7 AVRIL 2014

Professeur Bertrand JACQUILLAT et M. Daniel BEAUMONT, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux Associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3% du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas uniquement pour l'exercice 2000 et pour l'exercice 2010.

Associés en Finance procède, pour le calcul de l'actif net réévalué, à l'évaluation des parts de l'Associé commandité. Cette valeur s'élevait au 31 décembre 2012 à 19 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour de cette évaluation au 31 décembre 2013, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2013 65,6 M€ de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 26 M€, soit 91,6 M€ au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 10,9 M€. Ces derniers représentent donc 10,6% de la rentabilité globale (10,8 M€ divisés par 10,8 M€ plus 91,6 M€). La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 25,3 M€ (10,6 % de 238,7 M€, montant de l'ANR dont on déduit le dividende de l'Associé commandité).

Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, au 31 décembre 2013, pouvait être évalué à 11,8 %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2013 des paramètres de marché issus du modèle Trival d'Associés en Finance, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

- Prime de risque spécifique : $6,15 \% \times 1,2 = 7,39 \%$
- Prime spécifique d'illiquidité / taille : $2,39 \% \times 1,84 = 4,40 \%$
- Résidu : $0,06 \%$
- Taux d'actualisation : $7,39 \% + 4,40 \% + 0,06 \% = 11,84 \%$,

qui se compare à 8,61 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

L'indexation annuelle du dividende a été de 3 % en moyenne sur les quatre dernières années (TMO de 2010 à 2013). Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende précipitaire est égale au quotient du dividende 2013 résultant de l'indexation, 1,586 M€, majoré de 2.46 % au titre de l'indexation en 2013, divisé par la différence entre 11,84 % et 3 %, soit 18,5 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 12,9 M€.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 25,3 M€ à 12,9 M€. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2013 le milieu de cette fourchette, soit 19,1 M€, qui marque une stabilité par rapport à la valeur de 19 M€ à fin 2012, qui se compare à la variation de 2,7 % de l'ANR (avant distribution d'un total de 3,15 € par action) en 2013 pour les actionnaires commanditaires. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 173 160 actions soit :

7 221 562 actions existantes à fin 2013

48 402 actions propres à fin 2013

7 173 160

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2013 estimé à 240,2 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	19,1
Part des commanditaires	221,1

L'ANR par action à fin 2013 est ainsi de 30,83 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2012 (33,16 euros) diminué du solde du dividende 2012 (0,15 euro) et de l'acompte sur dividende 2013 (3,00 euros) versés en 2013, soit 30,01 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 2,7 % sur la période.

4 / Affectation du résultat 2013

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 586 394 euros à compter du 1^{er} janvier 2013, qui s'applique au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) :

- un dividende de 4 euros par action, réparti en 1,15 euros de dividende ordinaire et de 2,85 euros de dividende exceptionnel (contre 1,15 euros en 2012) représentant 11,8 % de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2013 (retraité de l'acompte de 3 euros versé en décembre 2013).⁽¹⁾

(1) Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 3 euros par action (dont 1,85 euro de dividende exceptionnel) ayant été mis en paiement le 16 décembre 2013, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 euro (dividende exceptionnel) par action.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2013 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	53 102 931
Bénéfice net de l'exercice	3 512 165
Soit un solde disponible de	56 615 096
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 586 394
Dividende aux actionnaires commanditaires (a)	28 757 977
Acompte sur dividende payé le 16 décembre 2013 à valoir sur le dividende 2013 (soit 3 euros par action) ^(b)	21 536 415
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (soit 1 euro par action) ^(a)	1 083 234
Report à nouveau	26 270 725
Total égal au disponible	56 615 096

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2013, soit 7 221 562 actions.

(b) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

Ce dividende sera mis en paiement après le 3 juillet 2014. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2010	1,15
2011	4,50 ^(a)
2012	1,15

(a) Dont 3,35 euros de dividende exceptionnel.

5 / Perspectives financières

L'IDI affiche une nouvelle fois une croissance de son ANR alors que le contexte économique, notamment pour les PME reste difficile.

Malgré ce contexte, l'activité est particulièrement soutenue et le Groupe a déjà en 2014 réalisé plusieurs investissements significatifs. Cette tendance devrait se poursuivre sur l'année et permettre au Groupe d'afficher une nouvelle progression de l'ANR.

Après avoir versé un dividende de 1,15 euro au titre de l'exercice 2012, le Groupe maintient un dividende ordinaire représentant plus de 3 % de l'ANR en ligne avec ses objectifs.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité portent leurs fruits et se poursuivent.

6 / Événements significatifs récents

Au cours du premier trimestre 2014, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2014 s'établit à 31,15 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux Comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2013, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Début 2014, IDI a acquis moyennant un investissement de 17 millions d'euros une participation majoritaire dans le groupe Winnicare, acteur majeur du marché français de la conception et fabrication de matelas anti-escarres et lits médicalisés.

L'IDI a par ailleurs investi 11,1 millions d'euros au sein de la joint-venture créée avec le groupe grec Franco Compania Naviera afin de financer l'acquisition de deux navires maritimes.

Une participation complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigeria a également été souscrite aux côtés d'Idi EM II pour un montant de 1,5 million d'euros.

Enfin, le Groupe IDI a pris, via la société ADFI5, une participation de 3,6 millions d'euros dans le groupe Alkan, leader sur les systèmes d'emport et d'éjection destinés à l'industrie aéronautique de défense.

04

COMPTES CONSOLIDÉS

1 / BILAN CONSOLIDÉ
— 66

2 / COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
— 67

3 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS
— 68

4 / TABLEAU DE VARIATION
DES CAPITAUX PROPRES
— 69

ANNEXE
— 70

- 1 / Base de préparation des comptes consolidés — 70
- 2 / Méthodes comptables — 70
- 3 / Périmètre de consolidation — 77
- 4 / Notes explicatives — 77
- 5 / Autres informations — 84
- 6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice — 88
- 7 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés — 89

1 / Bilan consolidé

ACTIF

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Immobilisations incorporelles		0	1
Immobilisations corporelles		902	550
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	236 728	265 546
Autres actifs non courants	4.3	3 078	2 175
Actifs non courants		240 708	268 272
Créances courantes	4.3	5 649	3 477
Valeurs mobilières de placement	4.2	8 506	12 424
Disponibilités	4.2	6 547	1 286
Actifs courants		20 702	17 187
Total actif		261 410	285 459

PASSIF

PASSIF		déc-13	déc-12
Capital social	4.5	51 273	51 273
Primes		131 427	131 427
Réserves		50 060	65 818
Résultat de l'exercice		8 896	8 472
Capitaux propres part groupe		241 656	256 990
Intérêts minoritaires		8	8
Capitaux propres consolidés		241 664	256 998
Provisions pour risques et charges	4.6	4 929	3 234
Dette financière non courante		0	0
Autres passifs non courants	4.4	8 641	13 203
Passifs non courants		13 570	16 437
Dette financière courante		36	84
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.4	6 140	11 940
Passifs courants		6 176	12 024
Total passif		261 410	285 459

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

2 / Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Variations de juste valeur		12 489	4 770
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		-419	1 821
Dividendes		1 006	1 761
Intérêts		3 891	6 202
Résultat des activités d'investissement	4.8	16 967	14 554
Autres produits		578	707
Charges de personnel		-1 333	-1 662
Impôts et taxes		-333	-126
Achats et charges externes		-3 363	-3 178
Autres charges		-2 616	-2 507
Dotations aux amortissements et provisions		-39	-39
Dotations aux provisions pour risques et charges		-1 694	-400
Autres produits et charges de l'activité ordinaire		-8 800	-7 205
Résultat opérationnel		8 167	7 349
Produits de trésorerie (Charges de financement)		-26	250
Différences de change		-211	-27
Résultat avant impôt		7 930	7 572
Part groupe		7 930	7 572
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.9	966	900
Résultat net		8 896	8 472
Part groupe		8 896	8 472
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du groupe	4.5	1,24	1,18
Résultat net dilué par action part du groupe	4.5	1,24	1,18
Résultat global		8 896	8 472
Part groupe		8 896	8 472
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du groupe	4.5	1,24	1,18
Résultat global dilué par action part du groupe	4.5	1,24	1,18

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Note	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Résultat net		8 896	8 472
Dotations aux amortissements et provisions		1 733	439
Variation de valeur	4.8	-12 489	-4 770
Plus-values (Moins-values)	4.8	419	-1 821
Dividendes	4.8	-1 006	-1 761
Produits d'intérêts	4.8	-3 891	-6 202
Produits (charges) de trésorerie		26	-250
Impôt	4.9	-966	-900
Var. BFR		-786	-538
Impôt - Intégration fiscale		-794	4 040
Flux d'exploitation		-8 858	-3 291
			0
Cessions et remboursements		59 100	42 606
Acquisitions (actifs financiers)		-29 352	-35 442
Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles)		-391	-105
Dividendes	4.8	1 006	1 761
Intérêts		4 142	5 747
Flux d'investissement		34 505	14 567
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		-26	250
Dividendes versés		-24 156	-41 257
Auto contrôle		-74	36
Remboursement net dette financière		-48	-4 930
Comptes courants d'associés		0	0
Flux de financement		-24 304	-45 901
Total des flux de la période		1 343	-34 625
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Ouverture	4.2	13 710	48 335
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Clôture	4.2	15 053	13 710

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

4 / Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2011 publié	51 273	131 627	102 034	17 258	302 192	97 014	399 206
Retraitement lié à l'application avec effet rétroactif d'IFRS 10		-200	5 724	-17 976	-12 452	-97 006	-109 458
Capitaux propres au 31 décembre 2011 (*)	51 273	131 427	107 758	-718	289 740	8	289 748
Résultat de la période				8 472	8 472	0	8 472
Distribution de dividendes							
commanditaires			-39 474		-39 474		-39 474
commandités			-1 783		-1 783		-1 783
Mise en réserves			-718	718	0		0
Augmentation / réduction de capital			0		0		0
Variation auto contrôle			35		35		35
Capitaux propres au 31 décembre 2012 (*)	51 273	131 427	65 818	8 472	256 990	8	256 998
Résultat de la période				8 896	8 896		8 896
Distribution de dividendes					0		
commanditaires			-22 613		-22 613		-22 613
commandités			-1 543		-1 543		-1 543
Mise en réserves			8 472	-8 472	0		0
Augmentation / réduction de capital					0		0
Variation auto contrôle			-74		-74		-74
Capitaux propres au 31 Décembre 2013	51 273	131 427	50 060	8 896	241 656	8	241 664

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Annexe

I / Base de préparation des comptes consolidés

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014.

1.2. ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat » ;
- IAS 19 Révisée (2011) « Avantages du personnel » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2009-2011 ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts différés liés à des actifs réévalués » ;
- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ».

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2013

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 « Sociétés d'investissements » ;
- IAS 28 Révisée (2011) « Participation dans des entreprises associées » ;
- Amendements à IAS 32- Compensation des actifs et des passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 « Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendements à IAS 39 « Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture ».

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 (2011) ainsi que les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27. Ces normes et amendements ont été appliqués de façon rétrospective, conformément aux dispositions transitoires prévues. Les impacts de cette application sont détaillés dans la note 2.2.

Les autres normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation. L'incidence sur les états financiers de ces autres textes est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel : contribution des salariés » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010-2012 ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2011-2013 ;
- IFRIC 21 « Droits et taxes ».

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2013 et non encore en vigueur dans l'Union européenne est en cours d'analyse.

1.3. ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

2 / Méthodes comptables

2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement.
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

2.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du portefeuille d'investissements de l'IDI ainsi que de sa performance, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 10 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les dispositions de la norme IFRS 10 relatives aux entités d'investissement répondent spécifiquement aux besoins de reporting financier des acteurs du capital investissement. L'objectif de leur application anticipée est de fournir au lecteur des états financiers une information financière en juste valeur pour l'ensemble du portefeuille d'actifs financiers de l'IDI, en adéquation avec l'activité de capital-investissement du Groupe.

L'une des principales modifications introduites par la norme porte sur la comptabilisation des entités contrôlées par des entités d'investissement. Celles-ci sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Avant l'application de la norme, les entités contrôlées faisaient l'objet d'une consolidation par intégration globale.

La norme étant d'application rétrospective, l'exercice 2012 et les capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 ont été ajustés. L'ajustement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 tient compte de l'écart entre la valeur comptable antérieure des filiales et la juste valeur de l'investissement de l'IDI dans ces filiales.

Par ailleurs afin de faire apparaître la performance brute du portefeuille d'investissements dans les états financiers, le Groupe a modifié la présentation du compte de résultat. D'une part, la ligne « résultat des opérations en capital » a été remplacée par la ligne « résultat des activités d'investissement ». Cette ligne comprend outre les variations de valeurs, les revenus des investissements (dividendes et produits d'intérêts du portefeuille) qui étaient préalablement présentés en résultat financier. D'autre part, la ligne « résultat d'exploitation » a été remplacée par la ligne « autres produits et charges de l'activité ordinaire ». Cette ligne comprend essentiellement les charges d'exploitation du Groupe et intègre les dotations et reprises de provisions pour risques et charges qui étaient préalablement présentées en « résultat des opérations en capital ».

Les impacts de ces changements de méthode et de présentation sont présentés dans les tableaux ci-dessous conformément à IAS 8 et IAS 1.

COMPTE DE RÉSULTAT RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31/12/2012 Retraité	Retraitement IFRS 10	Reclassement Produits du portefeuille	Reclassement dotations aux PRC	31/12/2012 Publié
Variations de juste valeur	4 770	21 572			-16 802
Plus ou moins-values sur cessions de la période	1 821	-18 862	1 535		19 148
Dividendes	1 761	-11 460	13 221		
Intérêts	6 202	-42	6 244		
Dotations aux provisions pour risques et charges		0		523	-523
Résultat des activités d'investissement	14 554	-8 792	21 000	523	1 823
Chiffre d'affaires		-32 202			32 202
Autres produits	707	707			
Charges de personnel	-1 662	10 129			-11 791
Impôts et taxes	-126	972			-1 098
Achats et charges externes	-3 178	11 960			-15 138
Autres charges	-2 507	-72			-2 435
Dotations aux amortissements et provisions	-39	298			-337
Dotations aux provisions pour risques et charges	-400	123		-523	
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-7 205	-8 085	0	-523	1 403
Autres produits et charges opérationnels		-705			705
Résultat opérationnel	7 349	-17 582	21 000	0	3 931
Produits financiers de l'actif immobilisé			-19 465		19 465
Produits de trésorerie (Charges de financement)	250	661	-1 535		1 124
Différences de change	-27	2			-29
Résultat avant impôt	7 572	-16 919	0	0	24 491
Impôt courant et différé	900	4 673			-3 773
Résultat net	8 472	-12 246	0	0	20 718
Part groupe	8 472	-4 801			13 273
Part minoritaire	0	-7 445			7 445
Résultat net de base par action part du groupe	1,18	-0,67			1,85
Résultat net dilué par action part du groupe	1,18	-0,67			1,85
Variation de la juste valeur des actifs financiers par capitaux propres		1 008			-1 008
Résultat global	8 472	-11 238	0	0	19 710
Part groupe	8 472	-3 901			12 373
Part minoritaire	0	-7 337			7 337
Résultat global de base par action part du groupe	1,18	-0,54			1,72
Résultat global dilué par action part du groupe	1,18	-0,54			1,72

BILAN RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	31/12/2012 Retraité	Retraitement IFRS 10	31/12/2012 Publié
Écarts d'acquisition		-13 266	13 266
Immobilisations incorporelles	1	-416	417
Immobilisations corporelles	550	-493	1 043
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	265 546	-40 222	305 768
Autres actifs non courants	2 175	-14 009	16 184
Actifs non courants	268 272	-68 406	336 678
Créances courantes	3 477	-27 076	30 553
Valeurs Mobilières de Placement	12 424	-9 703	22 127
Disponibilités	1 286	-39 734	41 020
Actifs courants	17 187	-76 513	93 700
Total actif	285 459	-144 919	430 378
PASSIF	31/12/2012 Retraité	Retraitement IFRS 10	31/12/2012 Publié
Capital social	51 273	0	51 273
Primes	131 427	-200	131 627
Réserves	65 818	-11 181	76 999
Résultat de l'exercice	8 472	-4 801	13 273
Capitaux propres part groupe	256 990	-16 182	273 172
Intérêts minoritaires	8	-90 510	90 518
Capitaux propres consolidés	256 998	-106 692	363 690
Provisions pour risques et charges	3 234	-452	3 686
Dette financière non courante	0	-4 745	4 745
Autres passifs non courants	13 203	-8 003	21 206
Passifs non courants	16 437	-13 200	29 637
Dette financière courante	84	-3 741	3 825
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	11 940	-21 286	33 226
Passifs courants	12 024	-25 027	37 051
Total passif	285 459	-144 919	430 378

BILAN RETRAITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2012

ACTIF	01/01/2012 Retraité	Retraitement IFRS 10	01/01/2012 Publié
Écarts d'acquisition		-13 266	13 266
Immobilisations incorporelles	2	-519	521
Immobilisations corporelles	487	-8 083	8 570
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	269 718	-50 301	320 019
Autres actifs non courants	3 684	-16 885	20 569
Actifs non courants	273 891	-89 054	362 945
Créances courantes	3 744	-38 209	41 953
Valeurs Mobilières de Placement	42 690	-5 719	48 409
Disponibilités	5 645	-17 134	22 779
Actifs courants	52 079	-61 062	113 141
Total actif	325 970	-150 116	476 086
PASSIF	01/01/2012 Retraité	Retraitement IFRS 10	01/01/2012 Publié
Capital social	51 273	0	51 273
Primes	131 427	-200	131 627
Réserves	107 039	-12 253	119 292
Résultat de l'exercice			
Capitaux propres part groupe	289 739	-12 453	302 192
Intérêts minoritaires	8	-97 006	97 014
Capitaux propres consolidés	289 747	-109 459	399 206
		0	
Provisions pour risques et charges	2 834	-329	3 163
Dette financière non courante	0	-12 674	12 674
Autres passifs non courants	17 548	-10 694	28 242
Passifs non courants	20 382	-23 697	44 079
		0	
Dette financière courante	5 014	4 668	346
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	10 827	-21 628	32 455
Passifs courants	15 841	-16 960	32 801
Total passif	325 970	-150 116	476 086

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

2.4. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

À ce titre, certains actifs, bien que répondant à la définition de prêt font l'objet d'un classement lors de leur comptabilisation initiale dans la catégorie d'instruments financiers à la juste valeur par le résultat. C'est notamment le cas de certains comptes courants octroyés à des participations dans lesquelles l'IDI a investi dans le cadre de son activité de capital investissement.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private Equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity Pays Emergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés issues de pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds communs.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IAS 39.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition ;

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés :

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisés sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50% peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

En fonction des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, le Groupe classe ses instruments financiers selon 3 niveaux hiérarchiques présentés dans la note 5.3.

2.5. CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2% ;
- taux d'actualisation : 3,25% ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

2.8. EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.9. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.10. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-value en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur

entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

2.13. ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3 / Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2013 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2013	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2012 (*)
IDI	France	Mère	Mère
GIE MATIGNON IS	France	90,0	90,0
IDI SERVICES	France	100,0	100,0

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

4 / Notes explicatives

4.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2013 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.4 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2011 (*)	269 718	164 984	65 258	32 516	6 960
Acquisitions	32 469	20 885	3 057	8 494	33
Cessions et remboursements	-41 866	-22 800	-7 233	-10 432	-1 401
Variation des intérêts	455	455			
Variation de valeurs	4 770	1 136	1 028	2 245	361
Valeur nette fin 2012 (*)	265 546	164 660	62 110	32 823	5 953
Acquisitions	24 180	3 717	972	19 108	383
Cessions et remboursements	-65 236	-54 290	-9 708	-358	-880
Variation des intérêts	-250	-250			
Variation de valeurs	12 489	13 341	721	-1 184	-389
Valeur nette fin 2013	236 728	127 177	54 095	50 389	5 067

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent essentiellement à la prise de participation dans les sociétés Hôtel Champlain Paris et Hôtel Le Pierre Paris. Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers de la holding ADFI5 qui portent certaines participations minoritaires de l'IDI et concernent une prise de participation dans le groupe Meriguet (peinture décorative).

Les autres acquisitions concernent essentiellement des placements dans des actifs liquides et notamment dans des fonds de gestion alternative.

En ce qui concerne les cessions et remboursements en *private equity* Europe, les montants reflètent principalement le remboursement partiel du prêt de la société ADFI5 vis-à-vis de l'IDI ainsi que les opérations relatives à la société Domaine Romaneira. Suite à la cession fin 2012 du groupe Quinta da Romaneira (domaine viticole) qu'elle détenait, la société a remboursé sa dette vis à vis de l'IDI puis a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans l'IDI.

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

Les variations de valeurs en *private equity* Europe reflètent principalement la revalorisation de la société de gestion Idinvest Partners et le complément de juste valeur des titres de participation de la filiale non consolidée ADFI5, dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2013.

4.2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	2013	2012 (*)
Equivalents de trésorerie	8 506	12 424
Trésorerie	6 547	1 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 053	13 710
(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10		

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

4.3. AUTRES ACTIFS

	2013	2012 (*)
Garanties, cautions, séquestre	3 078	2 175
Créances non courantes	3 078	2 175
Actif d'impôt exigible	3 846	2 046
Comptes courants d'intégration fiscale	998	1 280
Autre	805	151
Créances courantes	5 649	3 477
(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10		

4.4. AUTRES PASSIFS

	2013	2012 (*)
Dettes non courantes sur immobilisations	8 641	13 203
Autres passifs non courants	8 641	13 203
Dettes d'exploitation	1 371	985
Dettes courantes sur immobilisations	3 913	7 115
Comptes courants d'intégration fiscale	0	242
Autre	856	3 598
Autres passifs courants	6 140	11 940
(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10		

4.5. CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

Capital social

Le capital de la Société IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions de valeur nominale 7,10 euros entièrement libérées.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (48 402 à fin 2013) ont été éliminées en consolidation.

RÉSULTAT PAR ACTION

	2013	2012 (*)
Résultat net part du Groupe	8 896	8 472
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	-48 402	-44 874
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 173 160	7 176 688
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 173 160	7 176 688
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 173 160	7 176 688
Résultat de base par action	1,24	1,18
Résultat dilué par action	1,24	1,18
Résultat global par action	1,24	1,18
(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10		

Dividende

Le dividende au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 1,15 euro par action. Un acompte sur dividende de 3 euros par action a été versé en 2013.

4.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Total	Indemnités de fin de carrière	Post cessions compléments de prix	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2011 (*)	2 834	102	298	2 434
Dotations de la période	500		500	
Reprises pour utilisation	0			
Reprises pour non utilisation	-100		-100	
Clôture au 31 décembre 2012 (*)	3 234	102	698	2 434
Dotations de la période	1 694			1 694
Reprises pour utilisation				
Reprises pour non utilisation				
Clôture au 31 décembre 2013	4 928	102	698	4 128

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond essentiellement au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds*.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 1.7. « Provisions pour risques et charges ».

4.7. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe. En 2012 et 2013, le montant des impôts différés était non significatif.

4.8. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres
2013					
Variations de juste valeur	12 489	13 342	721	-1 184	-390
Plus values	-419	-481	0	0	62
Dividendes	1 006	63	888	52	3
Intérêts	3 891	3 891			
Résultat des activités d'investissement	16 967	16 815	1 609	-1 132	-325
2012 (*)					
Variations de juste valeur	4 770	1 137	1 028	2 245	360
Plus values	1 821	362		295	1 164
Dividendes	1 761	92	1 618	51	
Intérêts	6 202	6 202			
Résultat des activités d'investissement	14 554	7 793	2 646	2 591	1 524

(*) Après application rétroactive de la norme IFRS 10

4.9. IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services, Finidi, ADFI5, Ogi Alban et le sous-groupe Domosys Finance.

En 2013, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 998 milliers d'euros contre 1 115 milliers d'euros en 2012(*).

Impôts

	2013	2012 (*)
Impôt exigible	-966	-900
Impôt différé		
Total	-966	-900

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

	Taux	Impôt 2013	Taux	Impôt 2012 (*)
Résultat avant impôt	7 930		7 572	
Charge d'impôt effective	-12,18 %	-966	-11,89 %	-900
Différences permanentes	-6,30 %	-500	-3,06 %	-232
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	65,46 %	5 191	38,40 %	2 907
Déficits de l'exercice non activés	-28,18 %	-2 235	-0,33 %	-25
Résultat d'intégration fiscale	12,56 %	996	14,73 %	1 115
Contribution additionnelle			-2,84 %	-215
Autres	1,97 %	156	-1,68 %	-127
Charge d'impôt théorique	33,33 %	2 643	33,33 %	2 523

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Le solde de la créance de 2,1 millions d'euros au titre du report en arrière des déficits que détenait la société IDI fin 2012 a été utilisé pour payer les acomptes de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013. Les acomptes de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013 (3,8 millions d'euros) doivent faire l'objet d'un remboursement en 2014 compte tenu du résultat d'ensemble déficitaire du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2013. Le solde des déficits reportables au 31 décembre 2013 s'élève à 3,8 millions d'euros.

4.10. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Ce reporting interne a évolué en 2013. Deux activités étaient jusqu'alors distinguées : « Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers » et « Investissements en propres ». Le reporting distingue à présent trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *private equity* Europe, *private equity* Pays Emergents et Actifs Liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private Equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity Pays Emergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés issues de pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

Le résultat 2012(*) par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	4 770	1 137	1 028	2 245	360
Plus ou moins-values sur cessions de la période	1 821	362	0	295	1 164
Dividendes	1 761	92	1 618	51	0
Intérêts	6 202	6 202	0	0	0
Résultat des activités d'investissement	14 554	7 793	2 646	2 591	1 524
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-7 205	0	0	0	-7 205
Autres produits et charges opérationnels					
Résultat opérationnel	7 349	7 793	2 646	2 591	-5 681
Produits de trésorerie (Charges de financement)	250			250	
Différences de change	-27			-27	
Résultat avant impôt	7 572	7 793	2 646	2 814	-5 681
Impôt courant et différé	900				900
Résultat net	8 472	7 793	2 646	2 814	-4 781
Résultat global	8 472	7 793	2 646	2 814	-4 781

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Le bilan au 31 décembre 2012(*) par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	1				1
Immobilisations corporelles	550				550
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	265 546	164 660	62 110	32 823	5 953
Autres actifs non courants	2 175				2 175
Actifs non courants	268 272	164 660	62 110	32 823	8 679
Créances courantes	3 477				3 477
Valeurs mobilières de placement	12 424			12 424	
Disponibilités	1 286			1 286	
Actifs courants	17 187	0	0	13 710	3 477
Total actif	285 459	164 660	62 110	46 533	12 156

PASSIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	3 234				3 234
Dette financière non courante	0				
Autres passifs non courants	13 203		13 203		
Passifs non courants	16 437	0	13 203	0	3 234
Dette financière courante	84			84	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	11 940	2 332	7 007		2 601
Passifs courants	12 024	2 332	7 007	84	2 601
Total passif	28 461	2 332	20 210	84	5 835

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Le résultat 2013 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	12 489	13 342	721	-1 184	-390
Plus ou moins-values sur cessions de la période	-419	-481	0	0	62
Dividendes	1 006	63	888	52	3
Intérêts	3 891	3 891	0	0	0
Résultat des activités d'investissement	16 967	16 815	1 609	-1 132	-325
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-8 800				-8 800
Autres produits et charges opérationnels					
Résultat opérationnel	8 167	16 815	1 609	-1 132	-9 125
Produits de trésorerie (Charges de financement)	-26			-26	
Différences de change	-211			-211	
Résultat avant impôt	7 930	16 815	1 609	-1 369	-9 125
Impôt courant et différé	966				966
Résultat net	8 896	16 815	1 609	-1 369	-8 159
Résultat global	8 896	16 815	1 609	-1 369	-8 159

Le bilan au 31 décembre 2013 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	902				902
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 728	127 177	54 095	50 389	5 067
Autres actifs non courants	3 078				3 078
Actifs non courants	240 708	127 177	54 095	50 389	9 047
Créances courantes	5 649				5 649
Valeurs mobilières de placement	8 506			8 506	
Disponibilités	6 547			6 547	
Actifs courants	20 702	0	0	15 053	5 649
Total actif	261 410	127 177	54 095	65 442	14 696

PASSIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 929				4 929
Dette financière non courante	0				
Autres passifs non courants	8 641		8 641		0
Passifs non courants	13 570	0	8 641	0	4 929
Dette financière courante	36			36	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	6 140		3 814		2 326
Passifs courants	6 176	0	3 814	36	2 326
Total passif	19 746	0	12 455	36	7 255

5 / Autres informations

5.1. ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2013, à l'identique du 31 décembre 2012, la société n'est pas endettée. À fin 2013, le Groupe dispose d'une trésorerie de 15 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 50,4 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

L'IDI dispose en outre d'une ligne de crédit non utilisée de 15,2 millions d'euros mobilisables en 24 heures et sans conditions pour faire face aux besoins à court terme de liquidité.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non respect des covenants de la part de ses participations.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2013, le groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10% du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 1,7 million d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents sont libellés en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (8,5 millions d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 19,6 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 36,9 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières au 31 décembre 2013 sont constituées de découverts bancaires non significatifs.

Maturité	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	28 067	36 906	0
Passifs financiers	36		
Position nette	28 031	36 906	0

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- Soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- Soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 5,4 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 17,0 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont ADFI5, Idinvest Partners et Emeraude et représentent ensemble 118,7 millions

d'euros. La concentration du portefeuille est toutefois moindre dans la mesure où ADFI5, détenue à 100% par l'IDI détient des participations en *private equity* minoritaire dans plus de 15 sociétés différentes.

Risque de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 56,5 millions d'euros et sont constitués à hauteur de 33,6 millions d'euros par le

prêt octroyé à la société ADFI5 détenue à 100% par l'IDI. Les fonds obligataires sont constitués d'obligations notées « investment grade ».

Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2013, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 15,1 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

5.2. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et 2013, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

	Total	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Dettes au coût amorti
		Option Juste Valeur	Trading		
2013					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	236 728	236 728			
Autres créances	8 727			8 727	
Valeurs mobilières de placement	8 506		8 506		
Total actifs financiers	253 961	236 728	8 506	8 727	0
Dettes financières	36				36
Autres dettes	14 781				14 781
Total passifs financiers	14 817	0	0	0	14 817
2012 (*)					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	265 546	265 546			
Autres créances	5 652			5 652	
Valeurs mobilières de placement	12 424		12 424		
Disponibilités	1 286		1 286		
Total actifs financiers	284 908	265 546	13 710	5 652	0
Dettes financières	84				84
Autres dettes	25 143				25 143
Total passifs financiers	25 227	0	0	0	25 227

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

5.3. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

	2013	2012 (*)
Niveau 1	62 545	175 935
Niveau 2	163 511	213 551
Niveau 3	19 178	13 742
Total	245 234	403 228

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

La réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs de niveau 3 est présentée ci-dessous :

Niveau 3	
Valeur nette fin 2012 (*)	13 742
Acquisitions	0
Cessions et remboursements	-1 474
Variation de valeurs	6 910
Valeur nette fin 2013	19 178

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

5.4. GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; l'IDI dispose d'une trésorerie nette de la dette financière positive. Celle-ci s'élève à environ 15,0 millions d'euros fin 2013.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.5. DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est aujourd'hui engagé dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 2755 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 508 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Engagements donnés

	31/12/2013	31/12/2012 (*)
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	15 245	15 245
Prêts « Homme clé » - engagement de versement de 4 millions d'USD	2 755	
Engagement de versement pour une participation de 18 millions d'USD	13 052	
Garantie de passif	412	686
Total des engagements donnés	31 464	15 931

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

D'autre part, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7. EFFECTIF

Au 31/12/2013, l'effectif total des sociétés consolidées est de 10 personnes contre 8 personnes à fin 2012.

5.8. PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 69 000 euros au titre de l'exercice 2013 contre 71 667 euros en 2012.

Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 2 549 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2013 (1 487 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013 (284 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2013 (778 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014.

Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 517 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 334 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes 2013 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2013, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10. HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

	Montant (HT)		B & A Audit		Montant (HT)		Deloitte & Associés	
	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur ⁽¹⁾	29 203	26 690	100%	100%	73 119	95 835	95%	97%
Filiales intégrées globalement					4 530	3 126	5%	3%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	29 203	26 690	100%	100%	77 649	98 961	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL	29 203	26 690	100%	100%	77 649	98 961	100%	100%

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

(*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur

réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

5.11. FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2013	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2012
ADFI 3	France	94,6	100,0
ADFI 2	France	N/A	95,1
IDINVEST PARTNERS	France	48,2	95,1
ADFI5	France	100,0	100,0
DOMAINE ROMANEIRA	France	N/A	100,0
IDI EMERGING MARKETS (compartiment I)	Luxembourg	46,3	46,3
IDI EMERGING MARKETS (compartiment II)	Luxembourg	35,1	35,1
FINIDI (ex IDIFINE)	France	100,0	100,0
OGI ALBAN	France	100,0	100,0
FINANCIERE LILAS (Karting)	France	90,0	90,0
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	France	95,0	95,0

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2013, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Début 2014, IDI a acquis moyennant un investissement de 17 millions d'euros une participation majoritaire dans le groupe Winnicare, acteur majeur du marché français de la conception et fabrication de matelas anti-escarres et lits médicalisés. L'IDI a par ailleurs investi

11,1 millions d'euros au sein de la joint-venture créée avec le groupe grec Franco Compania Naviera afin de financer l'acquisition de deux navires maritimes. Une participation complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigeria a également été souscrite aux côtés d'Idi EM II pour un montant de 1,5 million d'euros. Enfin, le Groupe IDI a acquis, via la société ADIF5, une participation de 3,6 millions d'euros dans le groupe Alkan, leader sur les systèmes d'emport et d'éjection destinés à l'industrie aéronautique de défense.

7 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe qui exposent les méthodes de consolidation et les changements de méthode et de présentation suite à l'application par anticipation de la norme IFRS 10 à compter du 1er janvier 2013.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans les notes 2.4 et 4.1, votre société enregistre ses actifs financiers à la juste valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les notes 2.1 et 2.1 relatives aux méthodes de consolidation et aux changements de méthode et de présentation figurant dans l'annexe des comptes consolidés exposent les changements de méthode et de présentation suite à l'application de la norme IFRS 10. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

05

COMPTES SOCIAUX

1 / BILAN AU 31 DÉCEMBRE
— 92

4 / RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
— 101

2 / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE
— 93

5 / TABLEAU DES RÉSULTATS
DES 5 DERNIERS EXERCICES
— 102

3 / ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
— 94

3.1 / Principes comptables — 94

3.2 / Informations relatives au bilan — 95

3.3 / Informations relatives au compte de résultat — 98

3.4 / Autres informations — 99

3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille — 99

3.6 / Filiales et participations au 31/12/2013 — 100

3.7 / Filiales et participations au 31/12/2013 — 100

1 / Bilan au 31 décembre

ACTIF (en euros)

		2013		2012	2011
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	256 418 899	38 557 682	217 861 217	251 201 150	263 242 163
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 006	10 006	0	729	1 730
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	10 006	10 006	0	729	1 730
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	913 506	118 885	794 621	452 666	360 876
Autres immobilisations corporelles	913 506	118 885	794 621	452 666	360 876
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	255 495 388	38 428 791	217 066 596	250 747 754	262 879 557
Titres de participation	161 459 090	30 194 877	131 264 212	152 505 977	139 884 769
Créances rattachées aux participations	36 268 255	2 525 000	33 743 255	58 363 264	78 016 485
Autres titres	55 025 124	5 098 653	49 926 471	36 200 318	41 602 083
Créances rattachées aux autres titres	2 564 565	508 872	2 055 693	37 417	61 917
Autres prêts	0		0	3 250 000	3 250 000
Autres immobilisations financières	90		90	60	60
Intérêts courus sur immobilisations financières	178 264	101 389	76 874	390 718	64 242
ACTIF CIRCULANT	24 870 653	0	24 870 653	20 362 441	57 091 505
CRÉANCES	5 690 177	0	5 690 177	3 524 666	6 734 437
Avances et acomptes versés			0	0	0
Créances clients et comptes rattachés			0	0	100 000
Autres créances	5 690 177		5 690 177	3 524 666	6 634 437
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	10 141 492	0	10 141 492	13 855 375	45 063 725
Valeurs mobilières de placement	10 110 927		10 110 927	13 824 810	45 033 417
Intérêts courus	30 565		30 565	30 565	30 308
DISPONIBILITÉS	9 038 983	0	9 038 983	2 982 400	5 293 342
Disponibilités	9 038 983		9 038 983	2 982 400	5 293 342
Intérêts courus	0		0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	19 056	0	19 056	21 802	22 766
Charges constatées d'avance	19 056	0	19 056	21 802	22 766
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	281 308 608	38 557 682	242 750 926	271 585 393	320 356 434

PASSIF (en euros)

	2013	2012	2011
	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
CAPITAUX PROPRES	223 089 298	243 733 576	284 104 273
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Primes et BSA	131 426 710	131 426 710	131 426 710
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées			
Autres réserves	183 519	144 308	144 308
Report à nouveau	31 566 516	54 875 684	40 568 494
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 512 165	886 486	55 564 374
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	4 928 708	2 734 708	2 834 440
Provisions pour risques	4 928 708	2 734 708	2 834 440
DETTES	14 732 920	25 117 110	33 417 721
Avances financières			313 698
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 332	83 149	5 013 600
Emprunts et dettes financières divers	128	627	8 085
Intérêts courus			731
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 067 526	649 475	1 174 678
Dettes fiscales et sociales	135 310	176 228	226 549
Dettes sur immobilisations	12 554 439	20 318 205	25 515 308
Autres dettes	972 185	3 889 425	1 165 072
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF			
TOTAL PASSIF	242 750 926	271 585 393	320 356 434

2 / Compte de résultat au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	2013	2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION	134 292	407 365	250 831
Prestations de services	74 881	338 670	137 029
Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges		60	5 304
Autres produits	3 049	12 645	25 157
Refacturations	56 363	55 990	83 341
CHARGES D'EXPLOITATION	-7 335 746	-6 918 204	-10 218 660
Achats et charges externes	-2 883 490	-2 705 914	-2 974 297
Impôts, taxes et versements assimilés	-216 673	-22 966	-263 948
Salaires et traitements	-304 333	-494 046	-639 874
Charges sociales	-212 499	-201 748	-220 060
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	-4 542	-5 238	-8 573
Autres charges	-3 714 209	-3 488 292	-6 111 908
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 201 454	-6 510 839	-9 967 829
PRODUITS FINANCIERS	14 621 808	9 884 244	14 215 958
Dividendes	10 339 560	1 760 986	4 764 681
Produits des titres et créances	485 333	674 072	5 204 040
Produits de trésorerie	3 508 489	5 626 049	655 824
Reprises sur provisions	261 887		2 100 800
Différences positives de change	1 274	238 111	128 334
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	25 266	1 585 026	1 362 278
CHARGES FINANCIÈRES	-541 926	-549 962	-772 468
Dotation aux provisions	-210 916	-129 046	-307 889
Charges de trésorerie et emprunts	-118 743	-140 334	-410 517
Différences négatives de change	-212 267	-264 647	-54 063
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	-15 935	
RÉSULTAT FINANCIER	14 079 882	9 334 282	13 443 489
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 878 429	2 823 443	3 475 660
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 677 718	7 793 813	86 652 935
Sur opérations de gestion	1	0	0
Sur opérations de capital	144 397	725 561	444 785
Reprises sur provisions et transfert de charges	6 026 403	5 377 729	14 172 885
Profits nets sur opérations de capital	506 917	1 690 523	72 035 265
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-11 043 173	-10 630 906	-36 927 179
Sur opérations de gestion	-392	-195 000	-18
Sur opérations de capital	-3 627 170	-296 482	-2 401 326
Dotations aux amortissements et provisions	-4 827 229	-6 889 427	-21 653 968
Pertes nettes sur opérations de capital	-2 588 382	-3 249 997	-12 871 868
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 365 454	-2 837 093	49 725 756
ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL			
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	999 191	900 136	2 362 958
RÉSULTAT NET	3 512 165	886 486	55 564 374

3 / Annexe aux comptes sociaux

3.1 / Principes comptables

3.1.1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation :
 - Pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.
 - Pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

3.1.4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

3.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

3.1.6. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

3.1.7. CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2013, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

3.1.8. OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2013.

3.1.9. DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2013, le montant des disponibilités s'élève à 9 038 983 euros.

Une partie de cette trésorerie, soit 2 968 831 euros, est bloquée en garantie d'un différend.

3.1.10. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

3.1.11. REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS

IDI a opté en 2009 pour le report en arrière des déficits, obtenant ainsi une créance sur l'état de 6 945 977 euros, sur laquelle les impôts à payer au titre des 4 prochains exercices pourront s'imputer, le solde éventuel étant remboursable après la clôture de l'exercice 2013. En contrepartie de cette créance, un profit du même montant a été comptabilisé en 2009.

Une somme de 1 307 038 euros est imputée sur cette créance dans les comptes 2011, correspondant à l'IS de cet exercice, idem en 2012 pour un montant de 3 498 882 euros, le solde soit 2 140 057 euros sera remboursé en 2014.

3.2 / Informations relatives au bilan

3.2.1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

a) Mouvements de l'exercice

(en euros)	Montant au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2013
PRIX DE REVIENT BRUT				
Titres de participation	185 288 594	3 016 731	26 846 235	161 459 090
Créances rattachées aux participations	63 452 988	4 063 227	31 247 959	36 268 255
Autres titres	39 389 558	20 255 945	4 620 379	55 025 124
Créances rattachées aux autres titres	696 413	3 627 193	1 759 042	2 564 565
Autres prêts	3 250 000		3 250 000	0
Autres immobilisations financières	60	30		90
Intérêts courus	543 077	3 886 411	4 251 224	178 264
TOTAL	292 620 690	34 849 537	71 974 839	255 495 388
PROVISIONS				
Titres de participation	32 782 617	30 652	2 618 392	30 194 877
Créances rattachées aux participations	5 089 724	25 000	2 589 724	2 525 000
Autres titres	3 189 240	2 277 577	368 163	5 098 653
Créances rattachées aux autres titres	658 996		150 124	508 872
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	152 360	210 916	261 887	101 389
TOTAL	41 872 936	2 544 145	5 988 290	38 428 791

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'exercice des BSA et TUP de Domaine Romaneira suite à la cession du Groupe Quinta da Romaneira fin 2012 ;
- les remboursements et réductions des dettes de IDI Emerging Markets I et II ;
- la prise de participations dans les sociétés Hôtel Champlain Paris et Hôtel Le Pierre-Paris ;
- via ADFI5, cessions des actions Sorgem, conversion partielle des OC Alti en actions, après le remboursement des OBSA et des OC non converties.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- des acquisitions et cessions d'actions cotées de divers titres et fonds de gestion alternative et de fonds de *private equity* dans les pays émergents ;
- via ADFI5, l'acquisition d'actions de la société Financière Mériquet ;
- la cession d'actions HI-MEDIA.

b) Valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice (01/01/2013)		Montant en fin d'exercice (31/12/2013)	
	Valeur nette	Valeur estimative	Valeur nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :				
À la valeur de marché	216,5	238,2	168,6	195,3
Au cours de la bourse	34,2	37,8	48,4	52,8
	250,7	276,0	217,0	248,1

c) Variation de la valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises

Analyse des mouvements (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur estimative
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/2013	250,7	276,0
Réduction de la taille d'un fonds		
Acquisitions de l'exercice	34,8	34,8
Cessions de l'exercice	-71,9	-69,9
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	3,4	3,4
Autres variations de plus values latentes		3,8
À la clôture de l'exercice au 31/12/2013	217,0	248,1

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises correspond pour les participations, à leur valeur d'utilité et pour les autres titres à leur valeur probable de négociation. Elle est déterminée de la façon suivante :

Pour les titres non cotés :

- Dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf événement important notamment sur la structure d'acquisition.
- Après 12 mois de détention :
- application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) ;
- en cas de résultat inférieur au prix de revient, une dépréciation est reconnue (provisions) ;
- en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote,

la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée ;

- IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- Valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

Pour les parts de fonds d'investissement :

- les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif net Réévalué communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50% peut être appliquée pour les parts faisant l'objet de restriction de négociabilité / illiquidité. En particulier, pour certains « *hedges funds* » bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision de 50% est constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « *side pocket* »).

3.2.2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2013	Valeur boursière au 31/12/2013
SICAV	9 704 717	9 704 717
Total des valeurs mobilières de placement	9 704 717	9 704 717

3.2.3. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
- Créances rattachées à des participations	36 390 378		36 390 378
- Prêts	22 933	22 933	
- Créances rattachées aux autres titres	2 597 863	2 597 863	
ACTIF CIRCULANT			
- Créances fiscales et sociales	3 894 561	3 894 561	
- Créances clients et comptes rattachés		0	
- Autres créances	999 497	999 497	
- Débiteurs divers	796 119	796 119	
- Charges constatées d'avance	19 056	19 056	
TOTAL GÉNÉRAL	44 720 407	8 330 029	36 390 378

État des dettes (en euros)	Total	À un an au plus	> à 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	3 332	3 332		
- Emprunts et dettes financières diverses	128	128		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 067 526	1 067 526		
- Dettes fiscales et sociales	135 310	135 310		
- Dettes sur immobilisations	12 554 439	6 277 219	6 277 219	
- Autres dettes	972 185	972 185		
TOTAL GÉNÉRAL	14 732 920	8 455 700	6 277 219	0
*- Montant emprunté au cours de l'exercice	0			
*- Montant remboursé au cours de l'exercice	0			

3.2.4. CAPITAUX PROPRES

Capital social : 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 48 402 actions propres à un prix de revient de 736 milliers d'euros).

Capitaux propres : variation (en euros)	Montant au 31/12/2012 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2012	Variations diverses des réserves	Résultat 2013	Montant au 31/12/2013 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	51 273 090				51 273 090
Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
Prime et boni de fusion	94 709 512				94 709 512
BSA annulés	1 743 534				1 743 534
Réserve légale	5 127 297				5 127 297
Autres réserves	144 308		39 211		183 519
Report à nouveau	62 052 794	-8 956 553	6 692		53 102 932
Acompte sur Dividendes	-7 177 110	7 177 110		-21 536 415	-21 536 415
Résultat 2012	886 486	-847 275	-39 211		0
Résultat 2013				3 512 165	3 512 165
TOTAL	243 733 576	-2 626 718	6 692	-18 024 250	223 089 299
Dividendes versés		2 626 719	-6 692 ^(a)		
Acompte sur dividendes versés				21 536 415	
	24 156 443	2 626 719	-6 692	21 536 415	

(a) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

3.2.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant au 31/12/2012	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2013
Provisions pour risques	2 734 708	2 494 000	300 000	4 928 708
- dont utilisée				
- dont non utilisée				
Total	2 734 708	2 494 000	300 000	4 928 708

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % ;
- taux d'actualisation à 3,17 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie ;
- âge de départ à la retraite à 70 ans ;

- le montant de cette provision au 31/12/2013 est de 100 milliers d'euros ;

- une provision de 743 milliers d'euros a été constituée en 2013 en raison d'un litige avec un ancien dirigeant d'une filiale ;

- le solde de la provision, soit 4 086 milliers d'euros, est essentiellement relatif à des risques liés à des cessions.

3.2.6. ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

ACTIF (en euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées ^(a)
Participations		131 264 212
Créances rattachées à des participations		33 743 255
Autres titres immobilisés	56 142	
Autres créances		
Intérêts bancaires à recevoir	30 565	
Total	86 707	165 007 468
PASSIF (en euros)	Charges à payer	Entreprises liées ^(a)
Avances financières		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 021 458	
Dettes fiscales et sociales	37 040	
Intérêts bancaires dûs	2 636	
Total	1 061 134	0

(a) Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3.3 / Informations relatives au compte de résultat

3.3.1. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les <4,4> millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat négatif de 2,2 millions d'euros sur le portefeuille titres, augmenté d'une provision sur litige de 1,7 million d'euros et d'une provision pour garantie de passif de 0,5 million d'euros.

3.3.2. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats (en euros)	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	Net
		Théorique	Compensation		
Résultat courant	7 877	2 626	-2 626		7 877
Résultat exceptionnel	-4 365	-1 455	-1 455		-4 365
CT		0	0	0	0
LT				0	0
Résultat comptable	3 512	1 171	-1 171	0	3 512

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, Finidi, Ogi Alban, ADFI 5 et le sous groupe Domosys Finance.

redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont

En 2013, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à 999 milliers d'euros.

3.4 / Autres informations

3.4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2013 ET RAPPEL AU 31/12/2012

Engagements donnés (en milliers d'euros)	2013	2012
- assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations	15 245	15 245
- d'emprunts bancaires en euros, sur ces montants 0 sont empruntés au 31 décembre	0	0
- garanties de passif,	412	686
- prêts « Homme Clé » engagement de versement de 4 millions de \$ sur ces montants 0,2 million de \$ est prêté au 31 décembre	2 755	0
- engagement de versement pour une participation : 18 millions de dollars	13 052	
- cautions pour le paiement du loyer du siège social	628	605
Total	32 092	16 536
Engagements reçus		
- prêts « Homme Clé » : gages au profit de l'IDI donnés par les emprunteurs	2 755	
- garantie donnée par les anciens actionnaires de Domaine Romaneira		508

D'autre part, au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

3.4.3. EFFECTIF

L'effectif moyen était de 5 personnes en 2013.

3.4.2. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit se sont élevés à 69 000 euros au titre de 2013.

Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2549 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2013 (1 487 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013 (284 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2013 (778 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013.

Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 517 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et se verra restituer une somme d'environ 334 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes 2013 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2013, ni l'IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 550 000 euros.

3.4.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2013, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Début 2014, IDI a acquis moyennant un investissement de 17 millions d'euros une participation majoritaire dans le groupe Winnicare, acteur majeur du marché français de la conception et fabrication de matelas anti-escarres et lits médicalisés. L'IDI a par ailleurs investi 11,1 millions d'euros au sein de la joint-venture créée avec le groupe grec Franco Compania Naviera afin de financer l'acquisition de deux navires maritimes. Une participation complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication au Nigeria a également été souscrite aux côtés d'Idi Emerging Markets pour un montant de 1,5 million d'euros. Enfin, le Groupe IDI a acquis, via la société ADFI5, une participation de 3,6 millions d'euros dans le groupe Alkan, leader sur les systèmes d'emport et d'éjection destinés à l'industrie aéronautique de défense.

3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2013
Actions	
Non coté	15 586
Coté	9 657
Obligations	0
Prêts	0
Fonds	
Private equity dans pays émergents	5 477
Fonds de hedge-fonds longs	38 719
Total	69 439

3.6 / Filiales et participations au 31/12/2013

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :										
1/ FILIALES (+ de 50% du capital)										
ADFI 3	3 711	3 679	94,57	3 509					3767	
ADFI 5	5 338	44 864	100,00	53 358		33 621			971	
ADFI 6	17 867	17 858	76,00	13 579					-53	
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	6 309	-3 546	99,98	9 688		0		707	-592	
FINIDI	2 287	2 891	99,99	2 287			N	12	8	
OGI ALBAN	762	2 355	99,99	762			E		11	
2/ PARTICIPATIONS (5 à 50% du capital)										
IDI EMERGING MARKETS compartiment I ^{(c) (d)}	83 663	70 196	46,38	41 275			A		6 937	326
IDI EMERGING MARKETS compartiment II ^{(c) (d)}	40 746	36 128	35,12	12 712			N		252	560
LILAS (Karting) ^(f)	1 000	2 276	90,00	6 500				7 679	359	
HOTEL CHAMPLAIN PARIS ^(g)	1 500	1 500	35,00	525			T	883	-402	
HOTEL LE PIERRE PARIS ^(g)	3 500	3 500	35,00	1 225				1 232	-337	
				145 420	126 383					
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
- Dans les sociétés françaises				16 021	4 879					
- Dans les sociétés étrangères				18	2					

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comprend deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte d'IDI Emerging Markets.

(d) Le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets I est de 7 274 milliers d'euros et sur les actions IDI Emerging Markets II de 5 070 milliers d'euros.

(e) Données consolidées.

(f) Comptes au 30 juin 2013.

(g) comptes provisoires au 31/12/2013.

3.7 / Filiales et participations au 31/12/2013

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :		Adresse du siège social des sociétés	
1/ Filiales			
ADFI 3	18 avenue Matignon	75008	Paris
ADFI 5	18 avenue Matignon	75008	Paris
ADFI 6	18 avenue Matignon	75008	Paris
Domosys Finance (Mikit)	36-38 rue de la Princesse	78430	Louveciennes
Finidi	18 avenue Matignon	75008	Paris
Ogi Alban	18 avenue Matignon	75008	Paris
2/ Participations			
IDI Emerging Markets I	11 rue Sainte Zithe	L-2763	Luxembourg
IDI Emerging Markets II	11 rue Sainte Zithe	L-2763	Luxembourg
Financière Lilas	727 rue Aristide Bergès	38330	Montbonnot
HOTEL CHAMPLAIN PARIS	15, rue Théodule Ribot	75017	Paris
HOTEL LE PIERRE PARIS	99, bis rue de Rome	75017	Paris

4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Note 1.3 et 1.5 des « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 24 avril 2014

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
- Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligation					
. Par exercice de droits de souscription (BSA)	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffres d'affaires hors taxes	106 040	121 965	220 369	394 660	131 243
- Produits financiers	9 881 684	12 792 295	14 215 958	9 884 244	14 621 808
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 293 476	2 660 711	58 893 210	1 632 332	1 267 371
- Impôt sur les bénéfices	-6 945 977	-13 195	-2 362 958	-900 136	-999 191
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 291 318	38 899 454	55 564 374	886 486	3 512 165
- Résultat distribué :					
. Actionnaires commanditaires	6 499 406 (a)	8 304 796 (a)	32 497 029 (a)	8 304 796 (a)	28 886 248 (a)
. Associé commandité	1 387 380	1 441 418	1 783 200	1 543 945	1 586 394
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,28	0,37	8,48	0,35	0,31
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,12	5,39	7,69	0,12	0,62
- Dividende net attribué à chaque action	0,9	1,15	4,5	1,15	4
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	3	5	4	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	420 490	301 087	639 874	494 046	304 333
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	129 964	134 636	220 060	201 748	212 499

(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

06

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

1 / INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI — 106

- 1.1 / Dénomination sociale et nom commercial — 106
- 1.2 / Lieu et numéro d'enregistrement — 106
- 1.3 / Date de constitution et durée de vie — 106
- 1.4 / Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire — 106

2 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 106

- 2.1 / Objet social — 106
- 2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance — 107
- 2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes — 108
- 2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires — 109
- 2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées — 109
- 2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital — 109

3 / CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES — 110

4 / PROGRAMME DE RACHAT — 112

5 / GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES) — 115

- 5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires — 115
- 5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI — 115
- 5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding — 115
- 5.4 / Évolution des cours — 116
- 5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste — 116

1 / Informations concernant l'IDI

1.1 / Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

1.2 / Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 6420Z

1.3 / Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

1.4 / Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2 / Informations complémentaires

Acte constitutif et statuts

2.1 / Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le

compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

GÉRANCE

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère

valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 543 485 euros (l'année précédente) à 1 586 394 euros à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société trois jours au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

3 / Capital et principaux actionnaires

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2013, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 48 402 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2013 était égale à 343 654 euros et la valeur comptable était de 736 130 euros.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment C de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Évolution du capital depuis 2011

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis : N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2011	26 mois 30 septembre 2013	100 000	Non utilisée

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 26 juin 2013, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 71 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2014, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 92.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

La société Foncière, Financière et de Participations – FFP (contrôlée par les Établissements Peugeot Frères) a déclaré le 16 décembre 2011, avoir apporté la totalité de sa participation au sein de IDI, soit 726 146 actions, à sa filiale, la société FFP Invest. FFP a franchi individuellement et en baisse les seuils légaux de 10 % et 5 % du capital de la société IDI, 15 %, 10 % et 5 % des droits de vote et ne détient plus d'action IDI.

En outre, la déclaration d'intention suivante a été effectuée, FFP Invest déclare :

- avoir franchi individuellement et en hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital de la société IDI et 5 % des droits de vote ;
- détenir individuellement 726 146 actions représentant 10,06 % du capital et 9,92 % des droits de vote ;
- en application de l'article L. 233-7, VII, du Code de commerce, les objectifs suivants qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six prochains mois :
 - l'augmentation de sa participation est consécutive à un reclassement d'actions IDI, FFP Invest ayant bénéficié de l'apport des 726 146 actions IDI détenues par FFP, son actionnaire unique ; en rémunération de ces apports, FFP Invest a procédé à une augmentation de son capital social par émission d'actions FFP Invest attribuées à FFP ;
 - FFP Invest n'agit pas de concert avec les autres actionnaires de IDI ;
 - FFP Invest n'a pas l'intention d'augmenter sa participation au sein de IDI ;

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

- FFP Invest n'envisage pas d'acquérir le contrôle de IDI ;
- FFP Invest entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis de IDI ;
- FFP Invest n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance de IDI ;
- il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote de IDI.

Le 18 décembre 2013 FFP Invest a déclaré, comme conséquence de l'acquisition de droits de vote double, avoir franchi passivement et en hausse le seuil légal de 10 % des droits de vote de la société IDI le 13 décembre 2013. FFP Invest détient alors individuellement 726 146 actions représentant 10,06 % du capital et 11,38 % des droits de vote de la société IDI. Par ailleurs, FFP Invest a déclaré ses intentions à l'égard d'IDI pour les six mois à venir, à savoir :

- qu'il n'y a eu aucun financement mis en place, FFP Invest ayant acquis 726 146 droits de vote supplémentaires du fait d'une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts d'IDI ;
- qu'elle agit seule ;
- qu'elle se réserve la possibilité de réaliser des opérations d'achat ou de vente en fonction des opportunités de marché ;
- qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de IDI ;
- qu'elle entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis d'IDI et notamment n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

- qu'elle n'est partie à aucun accord et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote d'IDI ;
- qu'elle n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance d'IDI, FFP Invest ayant déjà un siège.

La société Ancelle et Associés a déclaré, à titre de régularisation, le 17 avril 2012 avoir franchi en hausse, le 1^{er} avril 2012, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière Bagatelle qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société IDI et détenir à cette date 4 775 754 actions représentant 9 482 816 droits de vote, soit 66,13 % du capital et 78,82 % des droits de vote. À cette occasion, la société Ancelle et Associés a franchi individuellement le même seuil. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 15 / 04 / 2012		Au 15 / 04 / 2013		Au 15 / 04 / 2014	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 707 062	65,18	4 739 607	65,63	4 766 480	66,00
Financière Bagatelle SAS ^(a)	68 692	0,95	68 692	0,95	68 692	0,95
Concert ^(b)	4 775 754	66,13	4 808 299	66,58	4 835 172	66,95
FFP Invest	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 295 099 ^(c)	17,93	1 259 825 ^(c)	17,44	1 233 033 ^(c)	17,07
Autocontrôle	45 563	0,60	46 292	0,64	46 211	0,64
	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00

(a) Filiale à 99,9 % de Ancelle et Associés, anciennement dénommée Financière Neuilly Madrid.
(b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.
(c) Dont 382 403 actions au nominatif et 850 630 actions au porteur.

Droits de vote	Au 15 / 04 / 2012		Au 15 / 04 / 2013		Au 15 / 04 / 2014	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 414 124	78,54	9 446 669	78,52	9 473 542	74,66
Financière Bagatelle SAS	68 692	0,57	68 692	0,57	68 692	0,54
Concert	9 482 816	79,11	9 515 361	79,09	9 542 234	75,20
FFP Invest	726 146	6,06	726 146	6,04	1 452 292	11,45
Allianz IARD	381 000	3,18	381 000	3,17	381 000	3,00
Autres et public	1 396 824	11,65	1 407 810	11,70	1 313 730	10,35
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	11 986 786	100,00	12 030 317	100,00	12 689 256	100,00

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 5 actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 162 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère

à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 46 211 de ses propres actions au 31 mars 2014.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale Financière Bagatelle SAS) 66,95 % du capital de l'IDI (et 75,20 % des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2013, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne, Dominique Marmissolle et la société civile Maber (famille Bernard Meheut).

Financière Bagatelle SAS est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par Ancelle et Associés. Le nombre d'actions IDI qu'elle détient n'a pas varié depuis plusieurs années.

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale

(Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2013 figurant pages 86 et 87 du présent document de référence.

Organigramme au 24 avril 2014

**CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE
– SOCIÉTÉ CIVILE MABER**

ANCELLE ET ASSOCIES

FINANCIERE BAGATELLE SAS

↓ 100 %

↓ 99,9 %

66,95 % **du capital**

75,20 % **des droits de vote**

IDI

4 / Programme de rachat

Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

A. RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

I – Description du Programme de rachat 2013

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2013 (septième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2013 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Au cours de l'exercice 2013, le Programme de rachat 2013 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de rachat

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 26 juin 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2014. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013.

II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2013

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014, IDI a acheté 44 312 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 44 312 actions au prix moyen de 23,0249 euros par action, pour un coût total de 1 020 277,51 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2013

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 42 975 actions au prix moyen de 23,2055 euros par action, pour un montant total de 997 258,36 euros.

IV – Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2014, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 44 312 actions, au prix moyen de 23,0249 euros, pour un montant total de 1 020 277,51 euros. Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V – Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2014.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

VI – Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2013 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2014 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2014 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 est appelée, dans sa seizième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2014, la Société détient directement 46 211 actions représentant 0,64 % ⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 46 211 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 5 259 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,07 % du capital) ⁽¹⁾, et 40 952 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,57 % du capital) ⁽¹⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la seizième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 26 juin 2014 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les

remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2013. La septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2013 est entièrement reproduite en page 117 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 13-434 en date du 25 avril 2013.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 26 juin 2014. Sur la base du capital au 31 mars 2014, ce maximum serait de 675 945 actions (soit 722 156 – 46 211).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 037 800 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 26 juin 2014, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 26 juin 2014 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

⁽¹⁾ Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014 dans le cadre du Programme de rachat d'actions :

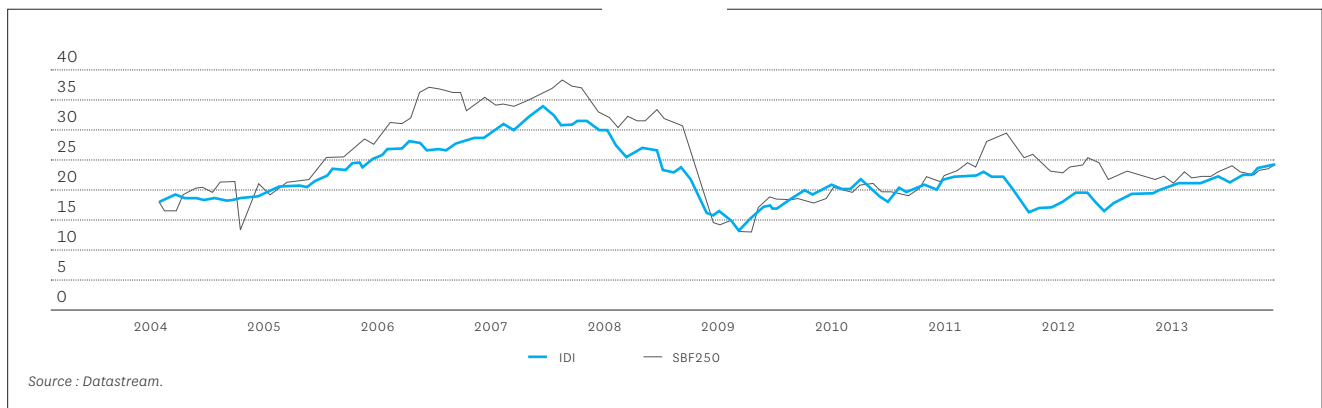
Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	44 312 ^(a)	42 975 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (euros)	23,0249	23,2055	
Prix d'exercice moyen			
Montants (euros)	1 020 277,51	997 258,36	

^(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
^(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 14,48 % pour un multiple sur investissement de 21.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA – European Venture Capital Association) et en France (AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital investissement.

5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains family offices français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2011	2012	2013
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires) ^(a)	66,13 %	66,58 %	66,95 %
Autres actionnaires	33,27 %	32,78 %	32,38 %
Auto-contrôle	0,6 %	0,64 %	0,67 %

(a) Et Financière Bagatelle, société contrôlée par Ancelle et Associés.

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Les échanges qui avaient plus que doublé en 2012 ont continué à progresser en 2013.

Volumes échangés	2011	2012	2013
Volume	77 196	183 834	214 574
Volume journalier	296	702	841

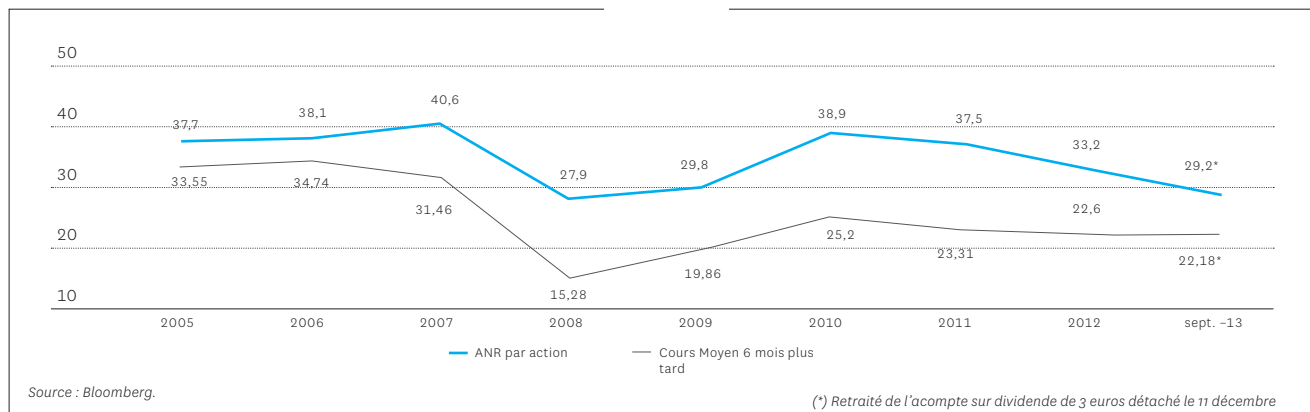
Source : Bloomberg.

5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, l'IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaître de façon importante avec la crise des subprimes puis la crise financière depuis l'été 2007.

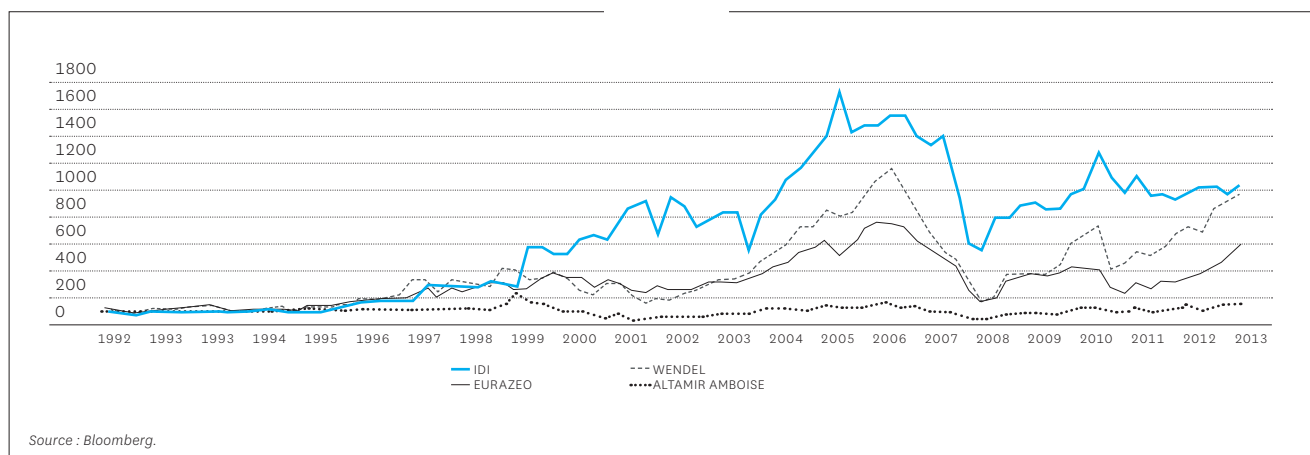
La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2009.

Cette performance de l'ANR associée à un rendement accru contribue à réduire progressivement la décote de holding.



Cours de l'action IDI	2011	2012	2013
Plus haut	29,30	25,80	25,69
Plus bas	22,10	20,55	21,40
Cours moyen	25,11	22,66	22,89
Cours au 31 décembre	22,30	21,30	21,80
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	6,4 %	26,8 %	20,1 %

5.4 / Évolution des cours



5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR.

Rendement de l'action IDI	2011	2012	2013
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,15	1,15	1,15 (a)
Évolution par rapport à l'année précédente	-	-	-
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	3,1 %	3,5 %	3,7 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	4,6 %	5,1 %	5,0 %

(a) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 / ORDRE DU JOUR

— 118

2 / RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— 118

3 / OBSERVATIONS DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT
DU GÉRANT

— 122

4 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

— 123

1 / Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende
- Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce
- Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- Cinquième résolution - Quitus de la Gérance
- Sixième résolution - Renouvellement du mandat de Mme Luce GENDRY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Septième résolution - Renouvellement du mandat de M. Gilles ETRILLARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Huitième résolution - Renouvellement du mandat de M. Bertrand VOYER en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Neuvième résolution - Renouvellement du mandat de M. François THOMAZEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Dixième résolution - Renouvellement du mandat de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Onzième résolution - Renouvellement du mandat de M. Philippe CHARQUET en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Douzième résolution - Nomination de Mme Domitille MEHEUT en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Jean GATTY
- Treizième résolution - Non renouvellement du mandat de M. Olivier

DOUSSET en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Quatorzième résolution - Non renouvellement du mandat de M. Renaud GIRARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Quinzième résolution - Non renouvellement du mandat de M. Patrice de MAISTRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Seizième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions

Assemblée Générale Extraordinaire

- Dix-septième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions
- Dix-huitième résolution - Délégation de compétence au gérant à l'effet de procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail

Assemblée Générale Ordinaire

- Dix-neuvième résolution - Pouvoirs

2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2013, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 3 512 165 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2013 s'élève à 3 512 165 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 53 102 931 euros, le bénéfice distribuable avant imputation de l'acompte sur dividende mis en paiement le 16 décembre 2013 s'élève à 56 615 096 euros.

L'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide de fixer pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 4 euros par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 3 euros par action ayant été mis en paiement le 16 décembre 2013, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 euro par action.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante :

Report à nouveau	53 102 931
Bénéfice net de l'exercice	3 512 165
Soit un solde disponible de	56 615 096

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 586 394
Dividende aux actionnaires commanditaires	28 757 977
Acompte sur dividende payé le 16 décembre 2013 à valoir sur le dividende 2013 (soit 3 euros par action) ^(a)	21 536 415
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (soit 1 euro par action) ^(b)	7 221 562
Report à nouveau	26 270 725
Total égal au disponible	56 615 096
<i>(a) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.</i>	
<i>(b) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2013, soit 7 221 562 actions.</i>	

Ce dividende sera mis en paiement après le 3 juillet 2014. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende ^(a)
2010	1,15
2011	4,50
2012	1,15
<i>(a) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.</i>	

TROISIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2013, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les

comptes consolidés clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 8 896 milliers d'euros, dont un bénéfice de 8 896 milliers d'euros pour la part du Groupe.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME LUCE GENDRY EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de Mme Luce GENDRY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. GILLES ETRILLARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Gilles ETRILLARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. BERTRAND VOYER EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Bertrand VOYER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. FRANÇOIS THOMAZEAU EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. François THOMAZEAU, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. AIMERY LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE,

en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

ONZIÈME RÉOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. PHILIPPE CHARQUET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Philippe CHARQUET, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DOUZIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE MME DOMITILLE MEHEUT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE M. JEAN GATTY

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance M. Jean GATTY est arrivé à son terme décide de ne pas le renouveler et de nommer Mme Domitille MEHEUT en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

TREIZIÈME RÉOLUTION - NON RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. OLIVIER DOUSSET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Olivier DOUSSET est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler.

QUATORZIÈME RÉOLUTION - NON RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. RENAUD GIRARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Renaud GIRARD est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler.

QUINZIÈME RÉOLUTION - NON RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. PATRICE DE MAISTRE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Patrice de MAISTRE est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler.

SEIZIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273 / 2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

– met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 2026 juin 2013 par le vote de sa septième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;

– autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 037 800 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la dix-septième résolution de la présente Assemblée, et / ou de la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2013, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU GÉRANT À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉE AUX SALARIÉS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport du gérant et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail et afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. prend connaissance du projet de délégation de compétence à donner au gérant et donne délégation de compétence au gérant, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions réservées aux salariés de la Société ou des entreprises incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application de l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux ;
2. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente décision, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. décide que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder cent mille euros (100 000 €), de valeur nominale de sept euros et dix centimes (7,1 €) chacune ;
4. décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;
5. décide que chaque action nouvelle émise en vertu de la présente délégation de compétence sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux décisions des actionnaires de la Société ;
6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société ;
7. décide que le gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, et notamment, pour :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission ;
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ;
 - fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, les délais, modalités et conditions de souscription, de libération et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ;
 - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres, étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois (3) ans ;

- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies ;
- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur ; et
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour

parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

Assemblée Générale Ordinaire

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le Rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

4 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 avril 2013

Votre conseil de surveillance a autorisé un avenant à la convention d'intégration fiscale avec Domosys Finance. Celle-ci a déposé un dossier de crédit d'impôt recherche qui sera reçu directement par IDI en sa qualité de société redevable de l'impôt. L'avenant prévoit donc que votre société reverse ce crédit à Domosys Finance.

En 2013, le crédit d'impôt recherche a été reversé pour un montant de 241 962 €.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de Ancelle et Associés (Gérant et Associé commandité de l'IDI) et Président du Conseil de Surveillance de DOMOSYS FINANCE.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPRouvÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à Eonia et les avances portent intérêt à Eonia + 1/8°.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2013 sont les sociétés ANCELLE ET ASSOCIÉS, OGI ALBAN, IDI ASSET MANAGEMENT.

Convention d'intégration fiscale

Les conseils de surveillance des 14 septembre 1989, 10 novembre 2010 et 24 avril 2012 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI SERVICES, IDIFINE devenue FINIDI, OGI ALBAN, ADFI 5, DOMOSYS FINANCE, DOMOSYS, MIKIT France, MKT INT, MKT Promotion, MIPA France, MKSO, CMI COURTAGE, REVHABITAT, REVHABITAT 78, REVHABITAT 76 ; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2013 à 999 191 euros.

En raison de leur fusion ou de leur pourcentage de détention, les sociétés ADFI2, ADFI3, IDINVEST PARTNERS, ADFI6, ARV HABITAT, REVHABITAT 49, REVHABITAT 60, PCO, ICI et EPS qui faisaient l'objet d'une précédente autorisation de votre conseil de surveillance ne sont pas incluses dans le périmètre d'intégration fiscale. Le gain ou la perte restent acquis à votre Société, le cas échéant.

Rémunération de la gérance

Au cours de l'exercice 2013, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS une somme de 2 549 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2013 (1 487 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013 (284 K€) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2013 (778 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014.

Convention de conseil

Le conseil de surveillance du 10 novembre 2011 a autorisé une convention de conseil en investissement avec IDI ASSET MANAGEMENT.

Le contrat prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 270 000 € HT. Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 322 920 € TTC.

Convention de compte courant

Le conseil de surveillance du 10 novembre 2011 a autorisé une convention de compte courant avec les sociétés ADFI 5 et ADFI 6 ; les soldes débiteurs au 31 décembre 2013 s'élèvent respectivement à 33 620 581 € et 40 000 €.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

08

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 / PERSONNE RESPONSABLE — 126

1.1 / Nom de la personne responsable du document
de référence — 126

1.2 / Déclaration de la personne responsable du document
de référence incluant un rapport financier annuel — 126

2 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES — 126

3 / DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE — 127

4 / OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES — 127

5 / INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES — 128

6 / TABLE DE CONCORDANCE — 129

7 / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL — 133

8 / TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT — 134

1 / Personne responsable

1.1 / Nom de la personne responsable du document de référence

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon – 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

1.2 / Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 134 et 133, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 figure en page 89 dudit document. Ce rapport contient l'observation suivante : les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe exposent les méthodes de consolidation et les changements de méthode et de présentation suite à l'application par anticipation de la norme IFRS 10 à compter du 1^{er} janvier 2013. Le rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 figure en page 101 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012 figure en page 89 du document de référence déposé le 25 avril 2013 et répertorié sous le n° D. 13-434.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 figure en page 87 du document de référence déposé le 25 avril 2012 et répertorié sous le n° D. 12-411. »

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI

2 / Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés

185 avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric Neige

B&A Audit

27 rue de Cayla
92400 Courbevoie
Représenté par Mme Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. B&A Audit a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2010.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS

7-9 Villa Houssaye
92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Philippe HOREN

10 rue Léon Frot
75011 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

D'une durée de six exercices, les mandats de B&A Audit et de M. Horen, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3 / Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 61 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 25 avril 2014.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public ;
- peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;

- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- est consultable sur le site Internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 26 juin 2014 à 10h30.

En outre, l'IDI publiera :

- le 24 avril 2014, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 21 mai 2014 :
 - l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 11 juin 2014 :
 - l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 8 août 2014 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ;
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- au plus tard le 29 août 2014, un communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2013 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

4 / Opérations avec les entités apparentées

Cette information figure dans la note 6.8 de l'Annexe aux comptes consolidés.

5 / Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809 / 2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés aux pages 62 à 87 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2012 sous le numéro D. 12-411 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 90 à 99 et pages 117 à 118 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2012 sous le numéro D. 12-411.
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés aux pages 64 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2013 sous le numéro D. 13-434 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 92 à 102 et pages 119 à 120 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2013 sous le numéro D. 13-434.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

6 / Table de concordance

1.	PERSONNES RESPONSABLES	126
1.1.	Nom de la personne responsable du document de référence	126
1.2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	126
1.3.	Information financière	127
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	126, 127
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	126, 127
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	16 et s., 115 à 116
3.2.	Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	16 et s., 58 et s., 115 à 116
3.3.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	47 et s.
5.	INFORMATIONS CONCERNANT IDI	6 et s.
5.1.	Historique et évolution de l'IDI	6 et 106
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	106
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	106
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	106
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	106
5.1.5.	Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6
5.2.	Investissements	20 et s.
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	20 et s.
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	20 et s.
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6, 21 et s.
6.1.	Principales activités	21 et s.
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et / ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	6, 21 et s.
6.1.2.	Nouveau produit et / ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2.	Principaux marchés	17 et s.
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	17, 18 et 19

7.	ORGANIGRAMME	13
7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	13
7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	13, 14, 100
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	N/A
8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	58 et s.
9.1.	Situation financière	58 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	58 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	58 et s., 66 et s., 92 et s.
10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	69
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	68
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	16 et 59
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6 et s., 17 et s., 63 et 99
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6 et s., 17 et s., 63 et 99
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 et s., 17 et s., 63, 86 et 99
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	35 et s.
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	Membres du conseil de surveillance	35 et s.
b)	Gérant et associé commandité	41 et s.
c)	Expérience des dirigeants	35 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	39
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes	41
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	41
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	41
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	41
d)	Détail de toute incrimination et / ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	41

14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	41
14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	41
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	41
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	42 et s.
	Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :	
15.1.	Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	42 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	44
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	35 et s.
	Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	35 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	39
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	39
16.4.	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	34
17.	SALAIRES	45 et 87
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	87
17.2.	Participations et stock options	45
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	110 et s.
18.2.	Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	III
18.3.	Contrôle de l'émetteur	II2
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	127
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI	128
20.1.	Informations financières historiques	128
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	66 à 88 et 92 à 100
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	126 à 128
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	126
20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	89, 101, 126 à 128
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	66 et s., 92 et s.
20.5.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	66 et s., 92 et s.
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A

20.7.	Politique de distribution des dividendes	115
20.7.1.	Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	62 et 115
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	47 et 86
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	127
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	106 et s.
21.1.	Capital social	110
21.1.1.	Montant du capital souscrit	110
a)	le nombre d'actions autorisées	110
b)	le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	110
c)	la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	110
d)	un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	110
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	110
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2.	Acte constitutif et statuts	106 et s.
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	106
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	107 et s.
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	108
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	109
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	109
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	61
23.1.	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	61
23.2.	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	61
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	127
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	100

7 / Table de concordance du rapport financier annuel

Identité et attestation du responsable du document	126
Rapport du Gérant	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	27 à 29, 47 à 50, 58 à 63, 110
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	54
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)	112 à 114
États financiers	
Comptes annuels	92 à 100
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
Comptes consolidés	66 à 88
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	51
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	55
Honoraires des Commissaires aux comptes	87

8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant

Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport du Gérant tels qu'exigés aux termes du Code de commerce.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	16, 20, 58 à 63, 21 à 26
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	47 à 50
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	63
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	63 et 116
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	47 et 84
Informations sur les rachats d'actions	112 à 114
Rémunérations des mandataires sociaux	42 à 45
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	46
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	35 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	54
Actionnariat de la Société	110 à 112
Actionnariat salarié	45
Activité et résultats des filiales de la Société	20 à 26
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	27 à 29
Informations sur les délais de paiement	59
Annexe au Rapport de Gestion	
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	51 à 54
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	110
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	102

Couverture

Serge Poliakoff

Composition, 1950 Huile sur toile, 130 x 97 cm

Museum Würth, Künzelsau

© Museum Würth, Künzelsau/ Photo

Philipp Schnborn, Munich

© ADAGP, Paris 2013

Œuvre p.15

Serge Poliakoff

Mauve violet et rose, 1954, Huile sur toile, 89 x 116 cm

Collection particulière

© Courtesy Galerie Applicat-Prazan, Paris.

Photo Art Digital Studio.

© ADAGP, Paris 2013

Photos

Götz Göppert

Création et réalisation

Maison Sagan

idi



18 avenue de Matignon
75008 Paris

Tél. : +33 1 55 27 80 00

Fax : +33 1 40 17 04 44

communications@idi.fr
www.idi.fr